

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission**3^e** séance plénière

Mardi 4 octobre 2022, à 10 heures

New York

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite très chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale, qui est ici aujourd'hui pour partager sa vision de la session actuelle de l'Assemblée. Nous nous félicitons vivement de l'avoir parmi nous.

J'invite maintenant le Président de l'Assemblée générale à s'adresser à la Commission.

M. Kőrösi (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de m'adresser à la Première Commission en ce moment charnière pour le désarmement et la sécurité internationale.

Nous sommes loin de vivre une époque ordinaire. Le travail collectif de la Commission revêt une importance extraordinaire. Nous sommes confrontés à des crises sans précédent et interdépendantes, dont les ramifications ont une incidence profonde sur tous les aspects de notre vie. Tandis que ces répercussions ne cessent de mettre à l'épreuve la capacité de nos sociétés de gérer les crises, nous pressentons qu'il devient extrêmement dangereux de faire comme si de rien n'était et de reporter à plus tard les réponses pour renforcer la sécurité internationale. Une trentaine de conflits armés font rage dans le monde en ce moment,

et aucun d'eux ne présente de signes d'amélioration. La guerre en Ukraine, dont les répercussions s'étendent à pratiquement tous les pays du globe, est dans ce contexte le conflit aux conséquences les plus lourdes.

Le monde espère un apaisement du climat général et souhaite avoir l'assurance que les pires scénarios ne se produiront pas. Il ne faut pas l'oublier. L'accélération de la course aux armements améliore-t-elle la sécurité et le bien-être ? Il s'agit là d'une question simple, dont la réponse devrait, elle aussi, être simple.

En dépit des nombreux autres défis auxquels ils sont confrontés, et alors que leurs citoyens peinent à s'acheter de la nourriture, à éduquer leurs enfants ou à chauffer leur maison, nos gouvernements continuent d'augmenter leurs dépenses militaires. Je sais que de nombreux États nous répondraient qu'ils sont obligés d'investir dans la défense, puisque la guerre et l'annexion du territoire de son voisin semblent à nouveau faire partie des solutions envisagées pour régler les différends. J'entends ces arguments et dans une certaine mesure, je les comprends. Mais à long terme, se doter de nouvelles armes, encore plus dévastatrices et encore plus coûteuses, c'est, pour être tout à fait franc, une voie qui nous mènera à l'autodestruction.

La réponse à ce dilemme nous a été fournie par les événements de ces six derniers mois, où nous avons assisté à l'effondrement d'importants éléments constitutifs du système de maîtrise des armements que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



nous avons bâti au fil des décennies et, par corollaire, au déclin de la stabilité et de la sécurité internationales. Nous avons le devoir d'inverser cette tendance.

La Première Commission a-t-elle le pouvoir de contribuer efficacement au renversement du paradigme ? Alors que l'impasse s'est imposée de plus en plus comme une fatalité cette année, le monde attend toujours que nous trouvions des solutions pour en sortir. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit mieux équipée pour opérer des transformations et gérer les crises, et qui se montre plus efficace dans ces domaines qu'elle ne l'a été auparavant. Si nous ne nous en chargeons pas, qui le fera ? Qui le fera, si ce n'est les représentantes et les représentants présents dans cette salle et leur gouvernement ? Quand le ferons-nous, si ce n'est maintenant ? Efforçons-nous de nous concentrer sur les questions les plus prégnantes.

J'ai conscience que la Commission a beaucoup de pain sur la planche, qu'il s'agisse de gérer les menaces immédiates de catastrophe nucléaire ou de surmonter les dysfonctionnements qui touchent le mécanisme de désarmement. Les représentantes et représentants sont chargés de préserver le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de s'attaquer à la cybercriminalité et à la course aux armements dans l'espace. Au cours de cette session, ils aborderont également les cadres juridiques historiques, dont la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Je reconnais que la liste est longue et que l'on peut aisément perdre le sens des priorités. Mais quand le feront-ils, si ce n'est maintenant, au moment où il apparaît si crucial de réaliser des avancées ? Le progrès par l'action est possible et le moment est venu de le démontrer. S'agissant des menaces nucléaires, nous ne devons tout simplement pas permettre que les tensions internationales s'intensifient jusqu'au point de non-retour. Nous ne pouvons pas nous permettre de saper la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du dispositif du désarmement nucléaire. J'encourage aussi les membres à consentir les efforts nécessaires pour emprunter la voie du dialogue. Trop de vies sont en jeu.

(l'orateur poursuit en français)

Après des décennies d'efforts visant à promouvoir le désarmement, il est incompréhensible que les armes de destruction massive soient encore une menace imminente.

(l'orateur poursuit en russe)

Je demande aux membres de veiller à ce que ces créations meurtrières de l'humanité ne soient plus jamais utilisées ou produites, et qu'elles ne tombent jamais entre les mains d'utilisateurs sans scrupules ou de terroristes.

(l'orateur poursuit en arabe)

Les armes légères et de petit calibre sont à l'origine de près de la moitié des morts violentes dans le monde chaque année.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous savons à quel point une menace régionale peut rapidement dégénérer en un conflit mondial. Nous ne pourrions jamais véritablement atteindre ou préserver la sécurité sans transparence et un contrôle adéquat des armes légères et de petit calibre. Le monde attend de nous que nous agissions et trouvions des solutions tangibles dans ce domaine.

La paix ne peut être construite que sur la base du plein respect des droits de l'homme. Il est temps que les discussions sur le désarmement et la non-prolifération, dominées dans le monde par les hommes, garantissent la participation pleine, égale et effective des femmes. Les voix des femmes doivent être entendues afin que nous puissions retrouver la voie de la conciliation et du dialogue, respecter nos engagements en matière de désarmement et élaborer des solutions adaptées à celles et ceux qui sont dans le besoin. En ce moment critique, je demande à la Première Commission de montrer la voie en s'attellant au règlement des problèmes les plus urgents de notre monde, afin que nous puissions sortir de l'impasse et avancer ensemble. Je m'engage à travailler avec toutes les représentantes et tous les représentants alors qu'ils entament aujourd'hui ce travail crucial pour notre survie.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de sa déclaration et, une fois encore, de sa présence parmi nous aujourd'hui. Il nous a donné beaucoup de matière à réflexion ce matin. Nous réjouissons à la perspective d'une collaboration fructueuse pendant la présente session.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux représentantes et représentants que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leur intervention à huit minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et à 12 minutes lorsqu'ils le font au nom de plusieurs délégations.

Les représentants dont la déclaration est plus longue peuvent n'en lire qu'une version résumée et en faire publier le texte intégral sur le portail eStatements. Par ailleurs, j'invite vivement les orateurs et oratrices à parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission.

Au cours de l'année écoulée, le Costa Rica a travaillé sans relâche pour remédier à l'insensibilité à la dimension de genre qui caractérise les instruments internationaux traitant de la paix et de la sécurité internationales. La prise en compte des questions de genre signifie comprendre les différentes façons dont les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les personnes revendiquant une autre identité de genre sont impliqués dans la violence armée, en subissent les conséquences et y répondent. Cette prise en compte est impérative pour élaborer des solutions efficaces et briser le lien entre violence et masculinité.

En mars, dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), le Costa Rica a appelé à poursuivre les recherches visant à mieux comprendre les liens entre le genre et la cybersécurité, en abordant des questions telles que l'accès aux technologies, l'aptitude à exploiter et à traiter les données et le harcèlement en ligne. Améliorer les processus de collecte de données et rendre les femmes visibles dans des ensembles de données ouvertes et ventilées par genre sont autant de pas dans la bonne direction.

Cependant, alors qu'elles constituent près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale, les femmes ne représentent que deux professionnels de la cybersécurité sur 10. De plus, le lexique associé à ce domaine est

chargé d'hypermasculinité. Il est donc essentiel que nous nous attelions à créer des capacités qui tiennent compte de la dimension de genre et que nous œuvrions à réduire la fracture numérique dans ce domaine, à créer des liens avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et à élaborer tous ensemble une boîte à outils spécifique aux questions de genre et de cybersécurité pour toutes les parties intéressées. Nous devons également prêter attention aux normes de genre qui peuvent être codées implicitement et explicitement dans les processus d'apprentissage automatique et en évaluer les conséquences potentielles pour les applications militaires de l'intelligence artificielle. Le Costa Rica remercie à cet égard l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour son travail.

En mai, au sein du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, le Costa Rica a reconnu que les politiques et les pratiques de gestion des munitions tenant compte de la dimension de genre constitueront un tournant, car les victimes ne meurent pas de blessures par arme à feu, elles meurent de blessures par balle. Ces politiques et ces pratiques augmenteront l'efficacité des efforts visant à prévenir et réduire les effets du détournement de munitions et des explosions imprévues. Elles renforceront également les accords internationaux et les déclarations normatives auxquels tous les États sont parties. Nous avons bon espoir que le cadre mondial sur les munitions classiques, qui devrait être adopté l'année prochaine, comprendra d'emblée une section entière sur le genre. Ce sera une vraie avancée.

Lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin, le Costa Rica a œuvré avec détermination à garantir la participation pleine, égale, significative et effective des femmes à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et à intégrer une perspective de genre tout au long du processus. Nous nous réjouissons que le document final n'ait pas perdu de vue la situation dans son ensemble et qu'il ait replacé le programme d'action et l'Instrument international de traçage dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

En août, lors de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous avons reconnu l'importance accordée à la question du genre et au rôle des femmes dans le contexte du Traité ces dernières années. Toutefois, une plus grande sensibilisation doit se traduire par une inclusion effective, réfléchie et qui incite à l'action. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter le nombre de femmes dans les espaces de désarmement nucléaire, mais aussi d'inclure les groupes marginalisés et de réaliser des analyses des questions de genre.

Qu'il s'agisse d'augmenter la proportion de femmes dans les instances compétentes, d'évaluer les effets disproportionnés de l'armement nucléaire sur les femmes et les filles, ou de mettre en avant les expériences des femmes et les perspectives de genre qui remettent en cause les représentations masculinisées du pouvoir, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le rapport final de sa première Réunion des États parties, y compris la Déclaration et le Plan d'action de Vienne, sont des documents qui assoient fermement les considérations liées au genre dans des espaces qui, historiquement, ne le permettaient pas. Depuis sa création, le processus du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été nettement plus inclusif que la plupart des autres processus internationaux de paix et de sécurité, en ce qui concerne l'inclusion aussi bien des femmes que de la société civile. Ces documents et processus peuvent et doivent servir de modèles utiles à nos autres efforts.

En 2021, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires mondiales ont dépassé les 2000 milliards de dollars. C'est la septième année consécutive que les dépenses militaires augmentent au niveau mondial. Cette augmentation résulte d'un état d'esprit patriarcal qui alimente le besoin de domination. Pour apporter des changements significatifs et nous donner les moyens d'atteindre nos objectifs communs de paix, de sécurité, de durabilité environnementale et de reconnaissance des droits humains universels, nous devons adopter une perspective féministe sur les conséquences de l'augmentation constante des dépenses militaires. À cet égard, le Costa Rica appelle le Conseil de sécurité à honorer une fois pour toutes le mandat dont il est chargé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Une réduction progressive et durable des dépenses militaires sera essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable dans les huit prochaines années.

Pour terminer, la violence est un phénomène genré. Elle n'est pas inévitable, mais elle est le produit de normes sociales fondées sur le genre dont le recours aux armes peut être à l'origine. Cette violence peut être évitée par de bonnes politiques, une mise en œuvre solide et un financement adéquat. Si nous ne parvenons pas à surmonter les préjugés destructeurs et si nous n'utilisons pas le pouvoir de l'inclusion du genre pour favoriser la paix et la sécurité internationales, nous pouvons d'ores et déjà nous préparer à l'échec. À ce titre, le Costa Rica se réjouit à la perspective de travailler cette année sur le projet de résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements mené par la Trinité-et-Tobago.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais donner lecture de la déclaration du chef de la délégation russe et Directeur du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Vladimir Yermakov.

« Cette session de la Première Commission se déroule dans les circonstances extraordinaires que nous impose une très grave crise de la sécurité internationale. Ces circonstances ont été provoquées par un groupe de pays qui, n'ayant pas réussi à surmonter les douleurs fantômes de leur passé colonial et se targuant d'exceptionnalisme, continuent de poursuivre avec acharnement leurs objectifs égoïstes, au mépris du principe de sécurité indivisible et des intérêts fondamentaux des autres États et peuples. Cette tendance destructrice a exacerbé les risques liés à la stabilité stratégique et a donné lieu, dans de nombreux domaines, à l'émergence de crises aux conséquences désastreuses pour l'ensemble de la communauté internationale, principalement pour les pays en développement.

L'imprudence que représente la décision des États de l'OTAN d'emprunter, à l'initiative des États-Unis, cette voie destructrice en vue d'une confrontation ouverte avec la Russie en Ukraine, de même les risques qu'implique leur stratégie de la corde raide, qui nous rapproche de plus en plus d'un conflit armé direct, et donc d'une nouvelle escalade pouvant aller jusqu'à un affrontement militaire entre puissances nucléaires, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler, ne sont plus à démontrer. Il convient d'éviter un tel scénario. Il est impératif, dans ce contexte, que

les cinq puissances nucléaires restent attachées au principe selon lequel toute guerre entre États dotés d'armes nucléaires est inacceptable, comme stipulé dans la déclaration commune signée en janvier par les dirigeants des puissances nucléaires. La Russie reste pleinement attachée à cette déclaration.

Les activités des États-Unis liées au développement et au déploiement d'un système mondial de défense antimissile dans diverses régions du monde, ainsi que l'accumulation d'armes non nucléaires de haute précision, capables d'obtenir des résultats stratégiques, restent un facteur négatif impliquant des risques importants pour la stabilité stratégique. En violation de ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération, l'OTAN maintient ses prétendues missions de partage nucléaire avec la participation de pays européens non nucléaires sur le territoire desquels sont déployées des bombes nucléaires des États-Unis. Ces armes et leurs vecteurs font l'objet d'une modernisation déstabilisante. Nous avons souligné à plusieurs reprises la nécessité de ramener les armes nucléaires des États-Unis sur leur territoire national, d'éliminer l'infrastructure nécessaire à leur déploiement en Europe et de mettre fin au partage des armes nucléaires.

L'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en raison du retrait des États-Unis a ramené le monde plus de 30 ans en arrière en matière de désarmement des missiles nucléaires. Nous appelons Washington et ses alliés à prendre leurs responsabilités et à assumer, sur une base de réciprocité, des obligations similaires à celles assumées par la Russie, à savoir ne pas être les premiers à déployer des systèmes interdits par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Le monde évolue rapidement. En l'absence d'un dialogue constructif, les désaccords qui s'accumulent continueront d'aggraver la situation, ce qui conduira à un chaos total dans les affaires stratégiques et au pire des scénarios. Pour éviter une telle perspective, réduire les tensions et prévenir les escalades dangereuses et les courses aux armements, il convient d'ouvrir un dialogue respectueux et constructif sur les règles mutuellement acceptables d'une

cohabitation pacifique. Cette discussion devrait être fondée sur le consensus et tenir compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. La nécessité de façonner une architecture de sécurité internationale plus viable, fondée sur un véritable multilatéralisme et le principe de sécurité indivisible, s'avère dans le contexte actuel particulièrement évidente.

Il est regrettable que la dixième session de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ait été incapable de s'accorder sur un document final de consensus. Les participants n'ont pas été en mesure de surmonter les désaccords sur des questions prégnantes touchant les trois volets du Traité. En conséquence, les chances d'adopter un document final ont été réduites à zéro. Cependant, nous sommes fermement convaincus que son absence n'implique pas du tout l'échec de la Conférence. Le fait même que les États parties au Traité aient pu procéder à un échange de vues est en soi d'une grande valeur dans les conditions géopolitiques difficiles actuelles.

La situation qui règne actuellement au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est totalement inacceptable. Cette entité internationale, qui faisait autrefois autorité et dont l'action est purement technique, est devenue, par l'entremise des pays occidentaux, un outil permettant à ces derniers de poursuivre leurs intérêts géopolitiques au Moyen-Orient et au-delà.

L'absence d'explications exhaustives sur les activités militaires et biologiques des États-Unis et de l'Ukraine sur le territoire ukrainien lors de la réunion consultative des États parties à la Convention sur les armes biologiques initiée par la Russie à la suite des revendications spécifiques présentées en détail par la Russie concernant le respect de la Convention par ces pays, n'a fait que renforcer la nécessité de renforcer cette convention. Nous faisons principalement référence à la reprise des travaux sur un protocole juridiquement contraignant à la Convention sur les armes biologiques, assorti d'un mécanisme de vérification efficace. Les initiatives russes en la matière visent à renforcer le cadre institutionnel de la Convention sur les armes biologiques. Nous suggérons que des décisions pertinentes

soient prises à la neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques.

Il est nécessaire de renforcer le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, notamment en envisageant la possibilité d'en actualiser les principes et les procédures, qui n'ont pas été mis à jour depuis leur adoption en 1990. Nous soumettons à cette fin le projet de résolution y afférent, et espérons pouvoir compter sur un large soutien et un nombre important de coauteurs.

Depuis des décennies, la Fédération de Russie préconise l'élaboration de normes juridiquement contraignantes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, avec des garanties contre le placement d'armes dans l'espace et la menace ou l'utilisation de la force contre ou par des objets spatiaux. Nous soumettons à la Première Commission des projets de résolution sur le non-déploiement en premier dans l'espace extra-atmosphérique, sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, et sur de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous comptons également dans ce cadre sur un large soutien et un nombre important de coauteurs.

Nous saluons l'adoption du premier rapport annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). La Russie a rejoint, avec des réserves, le consensus sur le document. Il importe que ces dispositions et le consensus de cette année soient reflétés dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

Nous constatons la politisation croissante des discussions au sein de l'Assemblée générale, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement. Nous assistons à l'abandon d'un dialogue de fond et à des tentatives persistantes de la part des pays occidentaux de transformer ces organes en moyens de pression pour influencer ceux qui ne s'alignent pas, éroder leurs mandats et réviser les règlements intérieurs et les principes fondamentaux de leur fonctionnement.

Pour notre part, nous avons constamment promu un programme unificateur. Nous présenterons un projet de résolution intitulé 'Renforcement et développement d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération'. Nous attendons avec impatience son adoption par consensus ainsi que ses effets positifs en termes de coopération constructive sur l'ensemble des questions en lien avec la paix et la sécurité internationales. »

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons pas que vos compétences et votre sagesse garantiront le succès des travaux de la Commission, et nous vous assurons à cette fin de notre plein soutien et de notre coopération au cours de la présente session qui se déroule dans un contexte géopolitique internationale complexe.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Iraq et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

La République du Yémen réaffirme son attachement aux principes et objectifs du désarmement, de la sécurité internationale et de la non-prolifération nucléaire, en raison de la menace que la possession et le développement d'armes nucléaires constituent pour la paix et la sécurité régionales et internationales. De ce point de vue, mon pays soutient toutes les initiatives visant à limiter la propagation des armes nucléaires et à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive, en particulier dans la région du Moyen-Orient, qui continue de souffrir d'instabilité et d'insécurité en raison du déséquilibre de pouvoir entre ses parties et de l'existence d'activités nucléaires qui ne sont pas soumises au régime de non-prolifération nucléaire.

Alors que tous les pays arabes ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ont confirmé qu'ils étaient toujours prêts à prendre des mesures visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, Israël refuse toujours d'adhérer audit traité et de soumettre toutes ses installations nucléaires à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël rejette également toutes les initiatives internationales visant à réaliser l'universalité

du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement nucléaire au Moyen-Orient, ce qui perpétue l'état d'instabilité et la course aux armements dans la région.

Dans ce contexte, mon pays se félicite du succès de la première session de la Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, et de la deuxième session, qui s'est tenue en novembre 2021, sous la direction de l'État du Koweït, ainsi que des décisions qui en sont issues, notamment l'adoption d'un règlement intérieur et la création d'un comité de travail informel conformément à la décision 73/546. Mon pays se réjouit à la perspective de la participation active de tous les pays concernés à la troisième session de la Conférence, prévue en novembre sous la présidence de la République libanaise, dans le but de parvenir à un traité contraignant qui favorise la stabilité, la sécurité et la paix dans la région et dans le monde.

La présente session a lieu plus de 50 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et 27 ans après sa prorogation pour une durée indéfinie, ce qui souligne l'importance d'assurer la continuité du Traité et d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de ses obligations. À cet égard, mon pays regrette profondément que la dixième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas parvenue à un document final, pour la deuxième fois consécutive, après l'échec de la Conférence de 2015. Nous appelons les États à mettre de côté leurs divergences de vues et à renforcer l'esprit du multilatéralisme afin de préserver un monde exempt d'armes nucléaires et de sauver les générations futures. Nous espérons dès lors voir tout le monde œuvrer au succès de la onzième Conférence d'examen par l'adoption d'un document final complet et équilibré, comprenant des mesures claires pour renforcer l'efficacité et l'universalité du Traité par la mise en œuvre des engagements convenus, notamment en ce qui concerne l'élimination complète des armes nucléaires et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La présente session se tient alors que mon pays souffre d'un conflit armé depuis plus de sept ans en raison du coup d'État perpétré contre la légitimité constitutionnelle par les milices terroristes houthistes, qui reçoivent de l'Iran un soutien militaire et logistique

sous toutes ses formes, dont des missiles balistiques, des drones et des mines terrestres et marines qui tuent les Yéménites, menacent les pays voisins et compromettent la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde.

Le Yémen a éliminé son stock de mines après avoir signé en 1997 la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Cependant, les milices houthistes ont recommencé à fabriquer et à poser des millions de mines et d'engins explosifs dans de nombreuses régions du Yémen, dont des mines marines dans les voies maritimes, ce qui a continué à faire des milliers de morts et de blessés, en particulier parmi les enfants et les femmes, et à menacer la navigation internationale dans le détroit de Bab el-Mandab et en mer Rouge. Malgré les efforts considérables déployés par l'armée nationale et le projet saoudien de déminage (Masam), la densité et le caractère aléatoire des mines posées, de même que l'absence de cartes, continuent de nuire considérablement à ces efforts. Nous appelons la communauté internationale à exercer une réelle pression, d'une part, sur ces milices pour qu'elles cessent immédiatement de poser des mines et d'utiliser des armes contre les Yéménites et, d'autre part, sur le régime iranien, qui leur fournit ces armes et ces missiles, afin qu'il respecte le droit international et les résolutions internationales, qu'il cesse d'exporter des armes de mort et de destruction vers ces milices et qu'il cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures de notre pays. Nous appelons également la communauté internationale et les organisations spécialisées à soutenir les efforts que Gouvernement yéménite fait pour éliminer les mines, réhabiliter les zones concernées et sensibiliser le public aux dangers et aux méthodes permettant d'y faire face.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, nous nous félicitons de l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mon pays réaffirme la nécessité de mettre en œuvre le Programme d'action, en particulier à la lumière de la fourniture croissante de ces armes et armements aux milices armées et aux groupes terroristes, ce qui prolonge la guerre, exacerbe les tensions et réduit les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité au Yémen et dans la région.

Pour finir, nous espérons que les travaux de la présente session seront couronnés de succès, et nous

réaffirmons notre volonté d'apporter notre coopération sans réserve afin d'atteindre nos buts et objectifs communs dans un monde où règnent la sécurité et la paix.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour vous féliciter chaleureusement de votre nomination à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-septième session. Je vous assure, ainsi qu'au Bureau, de notre plein soutien et de notre coopération. Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, S. E. M^{me} Izumi Nakamitsu, ainsi qu'à son équipe, pour le travail qu'ils accomplissent dans l'exercice de leur mandat au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Après deux années de contraintes et de restrictions draconiennes, qui ont limité notre capacité à nous réunir comme nous en avons l'habitude, nous avons eu cette année plusieurs occasions, au moyen de réunions statutaires, de mettre l'accent sur le programme de désarmement. Rien que cette année, nous avons assisté à la reprise des travaux de la Conférence du désarmement, à la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la huitième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes.

Considérant qu'il s'agit de principes essentiels à notre ambition collective de promouvoir la paix et la sécurité internationales, la Namibie reste fermement résolue à jouer son rôle dans la promotion des principes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cette démarche s'appuie sur la conviction que la coopération et les négociations multilatérales inclusives entre les États sont la seule voie qui nous permette de progresser dans la lutte contre la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires et d'atténuer leurs conséquences humanitaires.

Les dépenses militaires continuent d'augmenter à un moment où le monde a besoin d'une réaffectation des ressources pour financer le développement, en particulier dans les pays du Sud. Les fortes tensions géopolitiques qui caractérisent l'ordre mondial actuel nous obligent à relever des défis complexes en matière de sécurité mondiale. Ainsi, nous avons la responsabilité collective de jeter des ponts de paix qui peuvent nous rapprocher, malgré nos divergences de vues.

La Namibie continue d'appeler à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous engageons les États visés à l'annexe 2 à ratifier la Convention en vue de son entrée en vigueur.

La Namibie est déçue que la dixième Conférence d'examen du TNP, qui vient de se terminer, n'ait pas abouti à un résultat concluant qui soutienne des engagements clairs en faveur d'un monde dans lequel les armes nucléaires ne constituent plus une menace pour l'humanité. Pour nous, le TNP reste la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération.

Nous jugeons toutefois encourageants l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les progrès réalisés dans sa mise en œuvre grâce à l'organisation de la première réunion des États parties à Vienne en juin. La Namibie considère que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TNP sont des instruments complémentaires, et nous continuons à engager les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces deux instruments et à les ratifier. Alors que nous nous employons à respecter nos obligations en matière de désarmement, nous restons entièrement conscients de la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Nous trouvons préoccupant qu'à ce jour, aucun État doté d'armes nucléaires n'a rejoint le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité reste en effet une étape majeure vers un monde exempt d'armes nucléaires, et si nous aspirons sincèrement au désarmement, nous avons la responsabilité collective d'assurer son universalisation.

Ma délégation continue d'accorder une grande importance aux zones exemptes d'armes nucléaires et à la valeur ajoutée qu'elles apportent aux efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération. En tant qu'État partie attaché au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba, qui offre un bouclier à l'Afrique en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et

en y interdisant les essais de ces armes destructrices, la Namibie soutient la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Nous pensons qu'il s'agit d'une mesure de confiance et d'une mesure importante pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi la Namibie appelle à la création, sans plus tarder, au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, comme l'a recommandé la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

En cette soixante-dix-septième session, la Namibie juge particulièrement encourageants les efforts qui sont faits en faveur de la participation pleine et égale des femmes au programme de désarmement. De même, en intégrant les jeunes au programme de désarmement, nous garantissons que notre approche est holistique et conforme aux ambitions du programme mondial, qui s'efforce de ne laisser personne de côté.

En conclusion, qu'il me soit permis de souligner que le nucléaire est un mal inutile dont nous avons le pouvoir de débarrasser le monde de notre vivant. C'est convaincue de cela que ma délégation participera aux discussions de la Première Commission à la soixante-dix-septième session. Nos positions seront exposées en détail au cours des débats thématiques. Nous vous assurons à nouveau de notre entière coopération, Monsieur le Président, et nous vous soutiendrons, vous et votre bureau, dans l'espoir que la présente session aboutisse à un résultat positif.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, de votre élection. Nous savons que la direction de la Première Commission est entre de bonnes mains.

La délégation équatorienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

La frustration s'est accrue parmi les États Membres en raison de la situation actuelle, qui suscite une inquiétude croissante dans le monde entier. L'Équateur défend un système international fondé sur des normes, tel qu'établi dans la Charte des Nations Unies, sous l'égalité souveraine des États et l'interdiction

de l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts inscrits dans la Charte.

Nous assistons à un contexte dans lequel la planète vit comme jamais auparavant la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Ce défi a une dimension mondiale et nous invite, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour progresser dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, en particulier d'un monde exempt de toute arme de destruction massive. Aucune arme nucléaire n'est bonne, étant donné ses incidences humanitaires catastrophiques. Son existence seule met en cause la survie de l'humanité. Le monde doit continuer à rechercher un ordre de paix et de prospérité sans armes de destruction massive. Des budgets énormes sont alloués chaque année à la modernisation et au développement des armes nucléaires, alors que d'autres défis communs continuent d'affecter l'humanité, comme les changements climatiques, la pauvreté et la faim, entre autres.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent progresser de manière simultanée, interdépendante et convergente. Tous les États doivent se conformer à leurs obligations en matière de non-prolifération. À cet égard, il est temps de mener des actions concrètes avec la collaboration de l'ensemble de la communauté internationale. Nous soulignons donc la convocation de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est terminée par l'adoption d'une déclaration qui renforce l'engagement des États parties, ainsi que du Plan d'action de Vienne, qui vise à faciliter de manière pratique la mise en œuvre effective et en temps voulu du Traité.

L'Équateur réaffirme l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et rappelle la nécessité de son entrée en vigueur rapide. Nous invitons dès lors les pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le ratifier dès que possible.

Outre la paralysie de près de 30 ans pendant laquelle la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de remplir son mandat de négociation d'instruments internationaux, nous sommes confrontés à des défis dérivés de la situation actuelle qui menacent les processus de désarmement et de non-prolifération. Nous regrettons que le principe du consensus au sein de la Conférence du désarmement, qui devrait être un instrument de négociation, soit devenu une forme de veto. Il est donc opportun de lancer un processus

de réflexion afin d'examiner les éléments de réforme possibles qui donneraient à la Conférence une véritable pertinence en tant qu'instance multilatérale et lui permettraient de remplir son objectif. Cette année, l'Équateur, en sa qualité de Présidente de la Conférence du désarmement, soumettra pour adoption par la Commission un projet de résolution sur le rapport de la Conférence du désarmement.

L'Équateur partage et appuie fermement les objectifs énoncés dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, nous soulignons le résultat de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action dans la réalisation des objectifs qui y sont inscrits. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du premier rapport d'activité annuel à la troisième réunion de fond du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui s'est achevée le 29 juillet. Nous sommes certains que des résultats concrets continueront d'être obtenus aux quatrième et cinquième réunions de fond de ce groupe de travail.

En ce qui concerne la cybersécurité, l'Équateur souligne la nécessité de développer à l'avenir un cadre solide et contraignant. En attendant, nous devons continuer à travailler sur la mise en œuvre des réglementations existantes pour promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins pacifiques et de sécurité, ainsi que sur le renforcement des capacités, pour lequel nous soutenons le développement d'une plateforme permanente orientée vers l'action.

Compte tenu de la priorité élevée que l'Équateur accorde aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, je voudrais présenter un cas qui confirme que là où il y a une volonté, les processus de désarmement, de paix et de sécurité internationales sont possibles.

S'agissant du déminage humanitaire, l'Équateur et le Pérou maintiennent un mécanisme de coordination et de coopération binationale qui, sans aucun doute, est devenu un modèle pour la communauté internationale et un exemple de paix et de fraternité, puisqu'il a réuni deux armées, qui s'étaient affrontées dans le passé, dans une unité de travail, avec une doctrine commune, qui axe ses actions sur des objectifs humanitaires.

Enfin, pendant son mandat au Conseil de sécurité en 2023 et 2024, l'Équateur cherchera à soutenir les efforts visant à renforcer les synergies entre les organes du système des Nations Unies, tant en matière de non-prolifération que de lutte contre le trafic illicite d'armes ou leur détournement vers des tiers. Nous serons toujours fermement convaincus que tout effort est valable, dans le contexte du multilatéralisme, pour continuer à forger une voie de paix et de sécurité pour tous les pays du monde, dans le cadre du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Petit (France) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2) et souhaiterait présenter les remarques complémentaires suivantes à titre national.

Tout d'abord, sur le contexte de nos travaux, nous commençons cette session de la Première Commission dans un contexte sans précédent. La violation flagrante, par la Russie, des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international a porté un coup à l'architecture de paix et de sécurité construite depuis plus de 70 ans. En rompant les engagements pris au titre de ses obligations internationales, y compris le Mémoire de Budapest, elle a porté directement atteinte à la sécurité du continent européen et, plus largement, à la stabilité mondiale. Nous condamnons fermement ces violations, y compris les récents référendums illégaux, et soutenons une action collective pour restaurer les conditions durables de la paix et de la sécurité en Ukraine.

Dans ce contexte, et c'est mon deuxième point, la France renouvelle ses engagements, notamment son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste la pierre angulaire de notre régime de non-prolifération et de désarmement. Nous déplorons le blocage, par la Russie, du document final de la Conférence d'examen en août dernier, alors que nous avions un document ambitieux sur la table, que toutes les autres parties, soit, rappelons-le, 190 États, étaient prêtes à soutenir. Nous sommes déterminés à poursuivre ces efforts pour le prochain cycle d'examen.

La France reste pleinement mobilisée par ailleurs pour trouver une solution diplomatique aux crises de prolifération, qu'il s'agisse de l'Iran, que nous appelons à revenir à ses engagements au titre du

Plan d'action global commun et à coopérer pleinement, sans délai et de bonne foi avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou encore de la République populaire démocratique de Corée, qui doit procéder au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de tous ses programmes proliférants.

Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que la menace représentée par la prolifération des armes de destruction massive reste vive.

D'abord, nous sommes préoccupés par le constat d'érosion de la norme d'interdiction de l'arme chimique, comme constatée au travers des utilisations en Syrie, en Malaisie, au Royaume-Uni et en Russie. Nous dénonçons les déclarations infondées de responsables russes, concernant des allégations de provocations chimiques en Ukraine. L'instrumentalisation de la Convention sur les armes chimiques et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est inacceptable. Nous continuerons à les défendre dans la perspective de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention, en 2023, et à apporter notre soutien aux mécanismes d'enquête existants. Nous restons en outre pleinement mobilisés dans la lutte contre l'impunité, notamment au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, que nous présidons.

Ensuite, nous restons attachés aux régimes de contrôle des exportations de technologies sensibles, qui contribuent à en prévenir le détournement à des fins illicites et donc à renforcer la paix et la sécurité internationales. Ces régimes permettent de renforcer la confiance mutuelle et de faciliter la coopération internationale dans ce domaine, dans le plein respect des engagements en matière de non-prolifération.

Dans le domaine des armes conventionnelles, la France reste engagée pour renforcer les efforts en matière de mise en œuvre du droit international humanitaire. Nous espérons que les travaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes pourront progresser dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Nous poursuivrons nos efforts pour prévenir, éliminer et combattre les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre, qui font encore, de loin, je le rappelle, le plus de victimes dans le monde. Nous continuerons également à nous impliquer dans les travaux sur les munitions, qui revêtent une importance particulière pour la sécurité et la lutte contre les trafics, mais aussi pour la sûreté des populations.

J'en viens maintenant à mon troisième point : les perspectives de travail. Dans ce contexte tendu, les mois à venir seront décisifs pour préserver et consolider l'acquis construit ces dernières décennies en matière de non-prolifération et de désarmement.

La neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction se déroulera alors que la Russie continue d'instrumentaliser ses dispositions pour diffuser des allégations infondées contre l'Ukraine et les États-Unis, comme nous l'avons entendu récemment. Pour défendre la Convention, la France porte des propositions pour accroître la transparence sur la mise en œuvre nationale, renforcer l'assistance entre les parties en cas d'allégations et faciliter la coopération internationale en matière de biosûreté et de biosécurité. Nous espérons le soutien de tous les États parties en vue de résultats concrets en décembre, et réitérons nos vœux de succès à l'Italie pour sa présidence. Nous continuerons à apporter par ailleurs notre soutien au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui demeure le seul mécanisme international indépendant existant pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes biologiques.

Nous entamerons en 2023 un nouveau cycle d'examen du TNP. Nous sommes déterminés à enregistrer des progrès sur les trois piliers de ce traité, seul instrument à même d'assurer efficacement la sauvegarde du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

La France occupera également une des présidences de la Conférence du désarmement pour l'année à venir. Nous souhaitons faire progresser les travaux de la Conférence, en coordination avec les cinq autres pays qui occuperont la présidence, dont trois font également partie de l'Union européenne.

La France contribuera activement aux travaux de la Première Commission à la présente session. D'abord, à la présidence de la dernière Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, nous porterons la résolution annuelle sur cette convention, qui visera notamment à refléter les résultats de cette réunion. Nous travaillerons également à l'établissement d'un futur programme d'action cyber, pour soutenir les efforts des États Membres dans la mise en œuvre des normes de comportement responsables dans le cyberspace et le renforcement de leurs capacités. Nous

attachons une importance particulière à la progressivité de ces travaux et à la pleine complémentarité du futur programme d'action avec l'actuel groupe de travail à composition non limitée. Nous porterons également, comme il y a deux ans avec l'Allemagne, une résolution sur la prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes. Nous défendrons enfin la résolution sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés, qui provoquent chaque année des pertes et des blessés civils supérieurs à celles de toute autre arme, après les armes à feu.

Cette soixante-dix-septième session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre donc dans un contexte difficile et particulièrement dégradé. Nous continuerons néanmoins à défendre un multilatéralisme efficace reposant sur un dialogue ouvert, mais exigeant, avec l'ensemble de nos interlocuteurs, pour éviter que cette enceinte ne soit politisée ou instrumentalisée. C'est notre intérêt commun que de permettre des avancées concrètes en matière de désarmement et de sécurité internationale.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir, Monsieur l'Ambassadeur, présider cette importante commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Le Pakistan aligne sa position sur la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Notre monde est à la dérive, sur les plans aussi bien géopolitique, qu'économique et écologique. Les risques se multiplient. Les pays en développement sont confrontés à une triple crise alimentaire, énergétique et financière. Les changements climatiques font des ravages, comme en témoignent les inondations massives au Pakistan. Le non-respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies a perpétué d'anciens conflits et en a déclenché de nouveaux. Les menaces pour la paix et la sécurité prolifèrent en Europe, dans la région Asie-Pacifique et ailleurs. La course mondiale aux armements a repris de plus belle. Les dépenses militaires ont dépassé celles de l'époque de la guerre froide. L'espace, les cybertechnologies, l'intelligence artificielle et de nouveaux vecteurs sont en train d'être transformés en armes. Des doctrines de combat agressives, incluant désormais l'utilisation d'armes nucléaires, sont ouvertement préconisées. Les principaux accords de maîtrise des armements ont été abandonnés. Les obligations en matière de désarmement nucléaire ne sont toujours pas honorées. Le consensus international

sur la non-prolifération nucléaire a volé en éclats. Le Secrétaire général a averti que la perspective d'une guerre nucléaire est de nouveau du domaine du possible.

La reconstruction d'une architecture de sécurité internationale durable et plus équitable est un impératif urgent. Nous devons adhérer aux principes fondamentaux. Il s'agit premièrement de respecter pleinement et de manière cohérente les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le non-recours à la force ; deuxièmement, de mettre en œuvre l'assurance donnée à la première session extraordinaire consacrée au désarmement selon laquelle « tous les États ont un droit égal à la sécurité » ; et, troisièmement, d'utiliser tout le potentiel de l'ONU pour promouvoir la paix. C'est là le moyen le plus inclusif de construire une structure de paix durable basée sur la Charte des Nations Unies. La guerre n'est jamais inévitable et elle ne peut apporter une paix ou une sécurité durables. La paix est toujours le fruit d'un compromis et les négociations sont la seule voie vers la paix.

La paix et la sécurité en Asie du Sud sont menacées par les politiques ultranationalistes et hégémoniques d'un État, dopé par l'idéologie extrémiste de l'Hindutva. Aujourd'hui, ce gouvernement cherche à établir un État exclusivement hindou en Inde, marginalisant et opprimant ses 200 millions de musulmans et autres minorités ; à écraser la quête légitime d'autodétermination des Cachemiriens avec la présence sur place de 900 000 soldats ; et à menacer et intimider le Pakistan en déployant la grande majorité de ses forces terrestres, maritimes et aériennes et en adoptant des doctrines qui envisagent de mener une « guerre limitée dans le contexte d'une menace nucléaire ». Il cherche à renforcer ses capacités en matière d'armes classiques et nucléaires, consacrant l'année dernière 73 milliards de dollars à l'acquisition de matériel pour menacer ses voisins, imposer son hégémonie régionale et promouvoir ses aspirations de grande puissance.

Le désir proclamé des dirigeants de l'Hindutva d'occuper l'Azad Cachemire et même de créer l'Akhand Bharat, un concept qui envisage la domination hindoue sur toute l'Asie du Sud et au-delà, sont des indications de sa nature agressive et expansionniste. L'absence de reddition des comptes au niveau mondial et la fourniture généreuse d'armes et de technologies de pointe provenant de sources multiples ont enhardi ce régime à suivre cette voie agressive.

Le lancement d'un missile supersonique à capacité nucléaire sur le territoire pakistanais, le 9 mars, est un indicateur récent du comportement dangereux de l'Inde. Cette situation aurait pu dégénérer en un conflit plus large si le Pakistan n'avait pas fait preuve de retenue. Cet incident ne peut être considéré comme un accident. L'enquête conjointe demandée par le Pakistan est essentielle pour répondre aux questions sur l'intégrité du système de commandement et de contrôle de l'Inde, ses protocoles de sûreté et de sécurité et la raison pour laquelle l'Inde a tardé à admettre le lancement du missile.

Le Pakistan aspire et est déterminé à rechercher la paix, le développement et la stabilité stratégique en Asie du Sud, sur la base de l'égalité souveraine et du respect mutuel. Cette paix peut être construite, tout d'abord, par la reprise des négociations pour résoudre les différends en suspens entre le Pakistan et l'Inde, en particulier le règlement du conflit du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux souhaits du peuple cachemirien ; et, deuxièmement, par le maintien d'un équilibre des capacités et des déploiements militaires classiques et stratégiques, y compris des mesures réciproques de retenue nucléaire, balistique et militaire entre les deux pays. La proposition du Pakistan relative à la mise en place d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud est toujours sur la table. Nous espérons que l'Inde contribuera à créer les conditions propices à un tel accord. Cela pourrait favoriser la coopération en matière de commerce et d'investissement, notamment la connectivité entre l'Asie du Sud et l'Asie centrale, l'Asie occidentale, la Chine et au-delà.

Le Pakistan reste fermement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous renouvelons notre appel à l'ouverture immédiate de négociations concernant l'établissement d'une convention globale sur les armes nucléaires. Les propositions de garanties de sécurité négatives et de traité sur l'espace extra-atmosphérique sont à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis longtemps et sont les plus mûrs pour la négociation. Le Pakistan a demandé un traité sur les matières fissiles qui réduise les stocks existants. Or, le traité interdisant la production de matières fissiles, qui est proposé, gèlerait les arsenaux nucléaires et les matières fissiles existants, qui sont importants et répartis de façon inégale. Nous nous sommes opposés à un tel traité discriminatoire et continuerons de le faire.

Le Pakistan déposera une fois de plus ses quatre projets de résolution portant sur la maîtrise des armements et du désarmement régional et classique, et visant à établir des garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation de la République de Corée, je vous assure, ainsi que les nouveaux membres du Bureau, de notre plein soutien.

Ma délégation croit fermement en la valeur de l'ordre international fondé sur des règles. En tant qu'État membre de cet organe, nous partageons la responsabilité de défendre les valeurs universelles, de rétablir l'ordre mondial et de démontrer le rôle que joue l'ONU dans le règlement des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et qui ne peuvent être résolus par un seul pays.

La situation mondiale d'aujourd'hui en matière de sécurité est plus précaire et complexe qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin de la guerre froide. Nous vivons dans une ère d'incertitude et de bouleversements. La solidarité de la communauté internationale et les valeurs fondamentales consacrées par la Charte des Nations Unies sont mises à l'épreuve quotidiennement. Les pressions et les menaces proviennent à la fois des dimensions classiques et non classiques de la sécurité. Par exemple, l'intégrité de l'ordre fondé sur des règles et la souveraineté nationale sont gravement compromises par l'attaque non provoquée et injustifiable de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Dans ce contexte inquiétant, il est vraiment regrettable que nous ne soyons pas parvenus à un consensus à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en août. Toutefois, le Traité sur la non-prolifération doit continuer de constituer la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Ma délégation s'associe à d'autres pays pour rappeler que l'impossibilité de parvenir à un consensus ne signifie pas l'échec du Traité lui-même. Tout au long de la Conférence, les États Membres ont participé de manière constructive à des négociations productives et ont même réussi à se mettre d'accord sur de nombreuses questions de la plus haute importance, notamment le

texte concernant la République populaire démocratique de Corée.

Il est aussi insupportable que frustrant que la menace et la possibilité d'emploi d'armes nucléaires soient plus importantes que jamais. Un pays disposant du plus grand arsenal nucléaire, la Fédération de Russie, menace d'utiliser des armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires. Nous nous joignons à l'appel urgent lancé à la Russie pour qu'elle assume les responsabilités qui lui incombent en tant qu'État doté de l'arme nucléaire et qu'elle traduise en actes la déclaration commune des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de cette année. Nous exhortons également la Russie à cesser immédiatement toute action militaire, à retirer toutes ses forces du territoire ukrainien et à se conformer à ses obligations en vertu du droit international.

Un autre pays, la République populaire démocratique de Corée, qui a développé ses capacités nucléaires et de missiles au mépris de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, a récemment adopté une nouvelle loi qui fixe le seuil d'utilisation des armes nucléaires à un niveau bien inférieur à celui de tous les autres pays du monde. Cette politique permet même de mener des attaques préventives ou d'utiliser des armes nucléaires sur une base dangereusement arbitraire. En outre, la République populaire démocratique de Corée a encore tiré hier un autre missile balistique à portée intermédiaire, ce qui porte à 39 le nombre total de missiles balistiques lancés cette année, chiffre sans précédent. La République de Corée condamne dans les termes les plus forts la poursuite des activités nucléaires et de missiles menées par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par le niveau exceptionnel d'agressivité paranoïaque qui caractérise le comportement récent de la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée semble maintenant prête à procéder à son septième essai nucléaire, ce qui portera gravement atteinte à la crédibilité même du régime international de non-prolifération. En outre, la manière dont nous répondrons à la question de la République populaire démocratique de Corée au Conseil de sécurité non seulement enverra un message à la République populaire démocratique de Corée, mais constituera également un test décisif pour la viabilité et la pertinence du Conseil de sécurité. À ce titre, nous exhortons tous les États Membres, et les

membres du Conseil de sécurité en particulier, à se joindre à nous pour envoyer un message ferme et sans équivoque à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle choisisse une autre voie. Nous appelons également la République populaire démocratique de Corée à reprendre immédiatement le dialogue et à répondre positivement à notre initiative audacieuse, qui propose des mesures économiques, politiques et militaires correspondantes dès que celle-ci s'engagera dans un processus de dénucléarisation véritable et concret.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui au sein de la Première Commission, la principale enceinte chargée d'élaborer des normes et de dégager des consensus dans la quête de la sécurité collective et de la paix. Cette année, la Commission doit s'efforcer de remplir son mandat avec un sens aigu des responsabilités. La République de Corée ne ménagera aucun effort pour contribuer de manière constructive au travail essentiel de la Première Commission et de ses groupes de questions.

En tant que pays mû par un engagement sans faille en faveur de la réalisation de la vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires, ma délégation souhaite mettre l'accent sur les questions de longue date que sont l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons tous les États Membres à redynamiser les efforts en la matière et à adopter une approche concrète et progressive du désarmement nucléaire. À cet égard, nous notons le rôle important de l'Initiative de Stockholm et du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous réaffirmons également notre soutien total à l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », dont nous sommes l'un des coprésidents.

Comme en témoigne la guerre en Ukraine, les menaces que représentent les armes classiques et les autres armes de destruction massive ne doivent pas être sous-estimées. En conséquence, la République de Corée reste attachée au cadre de la Convention sur certaines armes classiques et au Traité sur le commerce des armes. En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, la République de Corée a récemment assumé la présidence de sa neuvième Conférence des États parties.

Nous réaffirmons également notre soutien aux normes contre l'utilisation d'armes biologiques et chimiques. Dans cette optique, nous pensons que la prochaine Conférence d'examen de la Convention

sur les armes biologiques, qui se tiendra à Genève en novembre, et la Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui aura lieu l'année prochaine, donneront une impulsion supplémentaire aux États parties pour qu'ils réaffirment leur attachement aux traités et à leur mise en œuvre. La République de Corée travaillera avec d'autres pays pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre de ces conférences d'examen.

La République de Corée attache une grande importance à la garantie d'un milieu spatial sûr, sécurisé et durable pour tous. À cet égard, nous saluons le processus en cours du groupe de travail à composition non limitée, qui constitue une occasion importante de trouver un terrain d'entente sur l'identification de comportements responsables pour réduire les menaces spatiales. Nous sommes d'avis que la destruction délibérée d'objets spatiaux, qui crée des débris spatiaux à longue durée de vie, entravant ainsi l'utilisation pacifique de l'espace, est l'une des menaces les plus pressantes. Aujourd'hui, la République de Corée s'engage à ne pas procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice, à la suite de l'annonce faite par les États-Unis en avril. Nous appelons les autres États à nous emboîter le pas.

En tant que pays parmi les plus connectés numériquement, et menacé en permanence par des cyberactivités malveillantes, nous croyons fermement en l'importance d'un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. Ma délégation reconnaît le rôle essentiel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer des normes de comportement responsable des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, y compris l'applicabilité du droit international dans le cyberspace.

Bien que la session de la Première Commission de cette année se déroule dans un environnement de sécurité particulièrement difficile, nous ne pouvons revenir en arrière en regardant sans rien faire nos valeurs universelles se déliter. Nous espérons que la Première Commission pourra montrer la voie en adhérant au multilatéralisme et à l'ordre fondé sur des règles pour parvenir à la sécurité et à la paix collectives. La République de Corée est prête à collaborer de manière constructive tout au long du processus.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la

Première Commission, et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions cette année. Nous adressons également nos salutations aux autres membres du Bureau, et nous nous engageons fermement à contribuer activement et positivement aux résultats de nos délibérations.

Le Chili s'associe à la déclaration faite hier par l'Ambassadeur de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Une fois encore, nous tenons à souligner que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à la dissuasion nucléaire, en plus d'être un impératif moral, est un objectif que l'on peut atteindre et qui est conforme au système international de protection des droits humains. Les inquiétudes concernant les conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient résulter de l'utilisation d'une seule arme nucléaire vont croissant, sans parler des implications d'une guerre nucléaire mondiale.

La situation actuelle nous oblige à réaffirmer avec plus de force que la coexistence dans un monde sans armes nucléaires est possible et que les menaces d'utilisation d'armes de destruction massive constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. À cet égard, le Chili reconnaît que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires soutient le système et l'ordre multilatéral dans la lutte contre la possession de ce type d'armes. C'est pourquoi nous appuyons le Traité et invitons les autres États Membres de l'Organisation qui n'y sont pas encore parties à le signer et à le ratifier.

Les résultats de la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue en juin à Vienne, ont déjà été annoncés dans d'autres instances.

Le Chili attache également la plus grande importance à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument fondamental du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Aussi le Chili renouvelle-t-il son appel à une intensification des efforts diplomatiques pour obtenir sa ratification dans les meilleurs délais, en particulier par les pays visés à l'annexe 2.

Nous rappelons que l'Amérique latine et les Caraïbes ont été la première région densément peuplée du monde qui, par le Traité de Tlatelolco, a créé, le 14 février 1967, une zone exempte d'armes nucléaires.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Chili est convaincu qu'il est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et souligne l'importance de parvenir à son universalisation et à la mise en œuvre équilibrée des trois piliers qui forment sa structure fondamentale, à savoir le désarmement, la non-prolifération et le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi nous trouvons inquiétant et préoccupant que nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur un document final et un plan d'action à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui avait été reportée.

Nous appelons à la poursuite de tous les efforts multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction d'utiliser et de détenir des armes de destruction massive. En outre, nous condamnons l'utilisation militaire des armes biologiques et chimiques en toutes circonstances. Le Chili encourage l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Nous tenons à souligner qu'il a été possible d'adopter par consensus, le 1^{er} juillet, la résolution correspondant à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Cette résolution fournit un cadre réglementaire et des orientations opérationnelles aux différentes entités des Nations Unies. Nous reconnaissons que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un fléau dont les effets destructeurs sont incommensurables, dépassant la sphère de la sécurité internationale et touchant en particulier les pays en développement.

Étant donné que le cyberspace comporte d'importantes responsabilités en ce qui concerne les risques qu'il présente, notamment en raison de son caractère mondial et transfrontière, le Chili se félicite du fait que, le 29 juillet, le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) a achevé sa troisième session de fond et que le premier rapport d'activité annuel du groupe de travail sera adopté par consensus.

Pour terminer, je réaffirme notre engagement à contribuer positivement aux travaux de la Première Commission.

M. Bencini (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2). Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

La paix et la sécurité internationales dépendent du respect du droit international de la part de tous les États Membres de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble. Un multilatéralisme efficace et un système international fondé sur des règles sont les seuls moyens de réussir. Pour cette raison, l'Italie réaffirme son appui aux mécanismes de désarmement des Nations Unies et à ses trois instances qui se renforcent mutuellement.

En dépit de tous nos efforts pour renforcer la sécurité mondiale, la Fédération de Russie, grande puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité, a attaqué en février un pays voisin, violant ainsi les valeurs et les règles sur lesquelles reposent, depuis des décennies, la sécurité internationale et la coexistence civile entre les pays. Nous nous étions convaincus que nous n'aurions plus à être les témoins de guerres d'agression en Europe. Au lieu de cela, l'agression de la Russie contre l'Ukraine et les crises alimentaire, énergétique et économique qui en découlent mettent en péril nos idéaux collectifs comme rarement depuis la fin de la guerre froide. Si les responsabilités du conflit sont claires – et imputables à une seule partie –, il est de notre responsabilité collective de trouver des réponses à ces problèmes avec un sentiment d'urgence, de détermination et d'efficacité. Nous exprimons à nouveau notre condamnation de la rhétorique nucléaire irresponsable de la Russie. Cela ne détournera pas notre attention ni nous dissuadera de soutenir l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire.

Pour nous, il n'est pas possible de ne pas tenir compte des conséquences du scénario international actuel sur notre débat d'aujourd'hui et sur le travail que nous faisons chaque jour ici à New York, à Genève et à Vienne. En travaillant sur le désarmement

et la sécurité internationale, nous portons une responsabilité particulière.

L'Italie partage pleinement l'objectif d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, un objectif qui ne peut être atteint que par une approche progressive. Nos efforts sont sous-tendus par notre très vive préoccupation quant aux conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. À cet égard, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont les trois piliers se renforcent mutuellement, demeure la pierre angulaire du régime international. Il est le seul cadre juridique réaliste pour œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires d'une manière qui favorise la stabilité internationale et une sécurité non diminuée pour tous.

Nous regrettons vivement qu'à la récente Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP, il n'ait pas été possible d'adopter un texte final, la Russie bloquant le consensus. Même s'il s'agissait d'un texte de compromis, il aurait représenté une étape importante, en particulier dans le contexte stratégique actuel. Néanmoins, nous réaffirmons l'importance des obligations juridiques inscrites dans le TNP et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sans délai ni conditions.

Les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités fondamentales, et nous les encourageons à œuvrer à de nouvelles réductions. Un pas important dans cette direction serait l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En tant que fervent défenseur du Traité et conformément à son rôle actuel de co-coordonnateur de l'article XIV, l'Italie exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier sans plus tarder. Dans l'intervalle, nous appelons tous les États à respecter le moratoire sur les essais nucléaires.

Nous continuons également à soutenir l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En attendant sa conclusion, tous les États concernés devraient respecter le moratoire.

Nous restons profondément préoccupés par les graves difficultés que rencontre encore le Plan d'action global commun (PAGC) sur le programme nucléaire iranien. Nous demandons instamment à l'Iran de revenir sans tarder à la mise en œuvre de ses obligations

au titre du PAGC et de se conformer pleinement à ses obligations en matière de garanties.

De même, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de nouvelles provocations, à l'instar du nombre croissant de tirs de missiles balistiques et de l'approbation récente d'une loi interne codifiant le droit de lancer des frappes nucléaires préventives. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes conduisant à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et à se conformer de nouveau pleinement au TNP.

L'Italie demeure fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques et aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous condamnons avec force tout emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Il faut impérativement identifier les auteurs des attaques chimiques et les amener à répondre de leurs actes.

L'Italie est extrêmement préoccupée par les incidences humanitaires et socioéconomiques aveugles des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre, ainsi que des engins explosifs improvisés. L'Italie estime que la coopération internationale et l'assistance aux victimes sont des éléments clefs de notre engagement en faveur d'un monde sans mines et pense qu'une approche globale est nécessaire.

Nous nous félicitons de l'achèvement, au début de cette année, des négociations sur le texte d'une déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées. En outre, nous sommes convaincus de l'importance de la lutte contre les transferts illicites d'armes et appelons à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et à la mise en œuvre intégrale de toutes ses dispositions.

L'Italie soutient fermement et activement la Convention sur certaines armes classiques et les protocoles y annexés. Nous saluons les travaux en cours du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Étant donné qu'il importe d'appliquer le droit international humanitaire à tous les systèmes d'armes, nous jugeons crucial de parvenir à un consensus sur les éléments possibles d'un cadre normatif et opérationnel.

Le développement technologique et le progrès scientifique sont essentiels au bien-être de l'humanité.

Nous sommes fermement attachés à la viabilité, à la sûreté et à la sécurité à long terme de l'espace extra-atmosphérique et à la prévention d'une course aux armements dans ce domaine. Nous encourageons la poursuite de la coopération internationale afin d'élaborer des principes convenus de comportement responsable.

Dans le même esprit, nous appuyons tous les efforts visant à créer un cyberspace mondial, ouvert, libre, stable et sécurisé. Dans cet ordre d'idées, l'Italie soutient la proposition de mettre en place un programme d'action sur la promotion d'un comportement responsable dans le cyberspace, en tant qu'initiative complémentaire nécessaire à un programme d'action axé spécifiquement sur le renforcement des capacités.

Pour terminer, je suis particulièrement honoré que les États parties à la Convention sur les armes biologiques aient accepté de me désigner pour présider la neuvième Conférence d'examen, qui se tiendra prochainement. La pandémie a montré combien il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité biologiques. L'Italie attache la plus grande importance à la Convention sur les armes biologiques en tant que composante fondamentale de l'architecture de désarmement. Dans un contexte d'évolutions scientifiques et technologiques rapides, nous devons tirer parti de la prochaine Conférence d'examen pour renforcer la Convention et la doter des mécanismes appropriés pour évaluer l'incidence potentielle de ces évolutions. En cette année où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention, tous les efforts possibles doivent être faits pour assurer son universalité et sa mise en œuvre pleine et effective.

L'Italie encourage des politiques et approches qui permettent la pleine autonomisation des femmes et prennent dûment en considération les effets particuliers de la violence armée sur les femmes et l'importance de les inclure dans les négociations de désarmement et les programmes de consolidation de la paix.

Nous sommes tous tenus de déployer des efforts particuliers pour répondre aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales, et il est important que nous examinions ensemble nos intérêts communs pour relever les défis mondiaux. Nous ne devons pas nous engager dans la voie d'une nouvelle course aux armements. Au contraire, nous avons besoin de réaffirmer collectivement notre volonté de préserver les institutions et les instruments internationaux et de garantir leur bon fonctionnement.

Une version plus longue de cette déclaration sera disponible en ligne.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie se joint aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection. Je vous assure du plein soutien de la Malaisie aux travaux de la Première Commission.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement (voir A/C.1/77/PV.2).

Dans un contexte de politique mondiale changeante, divers défis persistent dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, tandis que de nouvelles menaces continuent d'apparaître avec une fréquence alarmante. Il est donc impératif que nous nous frayions un chemin à travers les complexités actuelles grâce à un multilatéralisme soutenu, dans l'intérêt de la sécurité commune, de la paix et du développement durable pour l'ensemble de l'humanité.

Alors que la maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les difficultés dans les domaines politique, social et économique par-delà les frontières nationales, il est profondément regrettable qu'une poignée d'États continuent d'exiger et de décréter l'investissement de ressources considérables dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires. La Malaisie se déclare profondément préoccupée par le perfectionnement des armes nucléaires, par l'augmentation de leur nombre et par la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires sophistiquées, ainsi que par l'absence de progrès dans la diminution du rôle réservé aux armes nucléaires dans les politiques de sécurité. La Malaisie condamne également sans équivoque toute menace nucléaire quelle qu'elle soit, explicite ou implicite, et indépendamment des circonstances.

La Malaisie réaffirme son engagement en faveur de l'application effective et intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Malheureusement, malgré les délibérations exhaustives des États parties au TNP, la Conférence d'examen n'a pas été en mesure d'adopter un document final. L'incapacité consécutive des neuvième et dixième Conférences d'examen du TNP à parvenir à un résultat concret n'est

pas de bon augure pour le Traité et est sans précédent depuis la prorogation du TNP en 1995 pour une durée indéterminée. L'efficacité continue du TNP ne doit pas être tenue pour acquise et pourrait bien être remise en question si les États parties ne redoublent pas d'efforts pour renforcer l'intégrité et la crédibilité du Traité. La mise en œuvre intégrale de toutes les obligations et de tous les engagements pris par les États parties est essentielle pour garantir la réalisation de l'objectif et du but du Traité dans ses trois piliers.

Des concepts, doctrines et politiques de plus en plus sophistiqués ne peuvent masquer la nature odieuse des armes nucléaires en tant qu'outils de guerre et de destruction, ni les terribles conséquences et souffrances humanitaires qui résulteraient inévitablement de leur utilisation. En effet, la seule garantie absolue contre la menace que représentent les armes nucléaires pour l'existence de l'humanité est leur élimination totale.

C'est pour cette raison que la Malaisie considère le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme un instrument historique dans notre progression commune vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité en janvier 2021 et de la tenue avec succès de la première Réunion des États parties à Vienne en juin 2022. La Malaisie est fière d'assurer, avec l'Afrique du Sud, la coprésidence du groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, créé lors de la Réunion.

S'appuyant sur les initiatives précédentes du groupe central du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la Malaisie et l'Afrique du Sud ont facilité l'organisation de la cérémonie de signature et de ratification de haut niveau du Traité dans le cadre de la cérémonie des traités organisée par le Bureau des affaires juridiques à New York le 22 septembre. La cérémonie a vu le dépôt des instruments de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par deux États Membres, à savoir la République démocratique du Congo et la République dominicaine, ainsi que la signature du Traité par cinq États Membres, à savoir la Barbade, le Burkina Faso, la Guinée équatoriale, Haïti et la Sierra Leone. La Malaisie félicite ces États d'avoir franchi une étape importante vers la consolidation du Traité, qui continuera sans aucun doute à se renforcer.

Comme l'ont souligné à plusieurs reprises ses États parties et ses signataires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est pleinement compatible avec le TNP et le complète. Ce constat s'applique également

aux différents traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. En ce qui concerne ces derniers, la Malaisie réaffirme le rôle central joué par le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et son protocole dans la protection de notre région contre le fléau des armes nucléaires.

En ces temps de tensions géopolitiques accrues et au vu de la rhétorique nucléaire de plus en plus stridente, la Malaisie reste préoccupée par l'absence de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes données par les États dotés d'armes nucléaires aux pays de notre région. L'absence manifeste de signature du protocole du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est par l'un quelconque des États dotés d'armes nucléaires, qui constitue le statu quo, ne peut se poursuivre indéfiniment. À cet égard, la Malaisie souligne qu'il est urgent de résoudre au plus tôt les questions en suspens concernant la signature et la ratification du protocole du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, conformément à la vision adoptée par les dirigeants de l'ASEAN dans le Plan de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN pour 2025.

En outre, la Malaisie se joint aux autres pays pour exhorter les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Comme les années précédentes, à cette session, la Malaisie déposera son projet de résolution traditionnel intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». La Malaisie rappelle la conclusion de la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Cette affirmation reste aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était lorsque la Cour a rendu son avis phare, il y a plus de 25 ans.

La Malaisie continue de suivre de près les faits nouveaux régionaux qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes gravement préoccupés par les événements en cours dans la péninsule coréenne, qui accroissent les tensions et l'instabilité et entravent les efforts visant à résoudre pacifiquement le conflit de longue date dans la péninsule. Nous condamnons l'augmentation du nombre d'essais

de missiles balistiques entrepris par la République populaire démocratique de Corée cette année, y compris ceux de missiles balistiques intercontinentaux, ainsi que l'escalade la plus récente avec le lancement par la République populaire démocratique de Corée d'un missile balistique au-dessus du Japon. La Malaisie réaffirme l'importance de la retenue de la part de toutes les parties concernées ainsi que la nécessité de reprendre le dialogue en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Nous redisons également notre appui au rétablissement et à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global commun. La Malaisie appelle toutes les parties concernées à aller de l'avant sur la base d'une volonté politique forte et de la diplomatie.

En outre, la Malaisie reste pleinement attachée à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques, qui font toutes deux partie intégrante des efforts déployés par la communauté internationale pour préserver les générations actuelles et futures des horreurs indicibles des armes de destruction massive.

Dans le cyberdomaine, la Malaisie se félicite des progrès accomplis par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et attend avec intérêt la poursuite des travaux de cet organe dans un esprit de consensus.

En 1978, l'Assemblée générale, dans le document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a décrit succinctement la situation internationale qui prévalait à l'époque dans les termes suivants :

« Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées » (*résolution S-10/2, par. 11*).

Malheureusement, malgré le passage de plus de quatre décennies, cette observation semble toujours s'appliquer à l'état actuel des choses dans notre monde.

La pleine réalisation du programme de désarmement mondial dans divers domaines de fond exige que ses mécanismes de délibération et de mise en œuvre soient fonctionnels, résilients et adaptables. Dans cet esprit, la Malaisie se félicite que la session de

fond de la Commission du désarmement ait pu se tenir en avril après l'interruption de ces dernières années. Nous espérons vivement qu'ensemble, nous serons en mesure de renforcer et de revitaliser d'autres organes clefs, tels que la Conférence du désarmement et, bien sûr, la Première Commission, y compris au cours de la présente session, sous votre direction avisée, Monsieur le Président.

M. Wróblewski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-septième session. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de la délégation polonaise.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2). Je voudrais également mettre plusieurs points en exergue à titre national.

Le problème numéro un, le plus fondamental, est évident. En raison de l'agression russe contre l'Ukraine, le monde a radicalement changé le 24 février. L'architecture de sécurité mondiale tout entière a été remise en question. Les piliers du système international construit depuis la Seconde Guerre mondiale ont été mis à mal. Cela a également des implications vastes et durables pour les efforts liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Le travail de la Commission et ses délibérations s'en trouvent profondément affectés. En voici les raisons.

La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité et État détenteur de l'arme nucléaire, mène une guerre sanglante et totale, une agression militaire absolument non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine. La Russie a violé de manière flagrante le Mémoire de Budapest. Elle poursuit ses menaces d'utilisation d'armes nucléaires, parallèlement à l'escalade militaire et à la mobilisation de ses forces armées. « Ce n'est pas du bluff », a déclaré le Président Poutine en annonçant l'annexion illégale, par la force, d'autres parties de l'Ukraine la semaine dernière. Les forces stratégiques de la Russie ont été mises en état de haute alerte. La Russie occupe illégalement des centrales et des installations nucléaires en Ukraine et mène des opérations militaires contre elles, en particulier la centrale nucléaire de Zaporijia. La sûreté et la sécurité nucléaires ukrainiennes sont remises en question. La Russie viole les mesures de confiance

classiques en place et les engagements en matière de maîtrise des armements.

Je veux être absolument clair : cette agression est l'aboutissement d'années de violations et d'atteintes à l'ordre international par la Russie. N'oublions pas les antécédents avérés de la Russie en matière de violation et de non-respect des accords et engagements de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, pour n'en citer qu'un. La récente renonciation du Bélarus à son statut de pays dénucléarisé, après avoir modifié sa constitution et émis d'autres signaux et déclarations concernant la possibilité d'accueillir des armes nucléaires russes sur le territoire bélarussien, ajoute de la complexité à ce sombre tableau. Ces développements ne laissent planer aucune illusion : la Russie est en train de détruire l'ordre international fondé sur des règles, dont le multilatéralisme est le noyau, ce qui constitue une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, le message de la Première Commission doit être clair. C'est avec la plus grande fermeté que nous devons condamner l'agression russe. Elle doit cesser dès maintenant. Les forces russes doivent se retirer de l'ensemble du territoire ukrainien et nous devons déterminer ce qu'il convient de faire pour préserver l'architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération dans les mois à venir.

Dans ces circonstances éprouvantes, nous ne pouvons pas perdre de vue les menaces et les défis en matière de sécurité dans d'autres régions du monde. Ici, j'en viens à mon deuxième point.

La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée demeure un impératif et une priorité absolus. Nous sommes préoccupés par la poursuite de son programme nucléaire, comme en témoignent, entre autres, la réouverture de son site d'essais nucléaires, ainsi que le nombre sans précédent de tirs illégaux de missiles cette année, dont un tout récent, et une nouvelle loi autorisant les frappes nucléaires préventives. Nous restons convaincus que seuls des moyens pacifiques sont de nature à permettre d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

En outre, nous prenons note avec inquiétude des mesures prises par l'Iran en violation de ses obligations au titre du Plan d'action global commun, comme le

soulignent les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ces derniers mois. La Pologne, tout comme l'Union européenne, continue de soutenir le Plan d'action global commun, qui constitue un accord majeur pour endiguer la prolifération nucléaire. Notre perception demeure inchangée ; il serait de la plus haute importance que les parties parviennent à un consensus sur la réactivation du Plan d'action.

Troisièmement, nous devons tout faire pour préserver et renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et fondement essentiel de la poursuite d'un désarmement effectif, vérifiable et irréversible, conformément à son article VI. C'est ce qui a motivé notre participation au processus d'examen du TNP, en tant que Président de la Grande Commission II, nos activités au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et notre récente présidence du Groupe des fournisseurs nucléaires. L'absence de résultat consensuel de la Conférence des parties chargées d'examiner le TNP, malgré d'énormes efforts, et en raison du veto d'un seul pays, la Russie, ne change pas cette approche. Nous devons être ambitieux mais réalistes dans le contexte stratégique actuel.

Quatrièmement, nous devons nous pencher sur l'avenir du système mondial de maîtrise des armements. Son état actuel est une source de préoccupation depuis un certain temps. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est le seul mécanisme de maîtrise des armes non classiques en place. Il doit contribuer au maintien de la stabilité stratégique globale, mais il doit surtout déboucher sur un traité de suivi plus large couvrant toutes les armes nucléaires, y compris les armes non stratégiques en Europe, et leurs nouveaux types. La Chine doit collaborer dans un esprit constructif à ces efforts. Soyons réalistes, là encore, il est clair que le dialogue dépend du rétablissement de la confiance mutuelle, fondée sur le respect du droit international.

Cinquièmement, malgré les succès indéniables obtenus dans la lutte contre la prolifération des armes chimiques et biologiques, nous ne pouvons négliger les menaces et les défis liés à leur utilisation. L'agression russe contre l'Ukraine et la désinformation que diffuse Moscou nous le rappellent clairement. Compte tenu de cela, nous prenons une part active à la préparation des Conférences d'examen de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous devons absolument nous employer à

renforcer ces régimes dans toute la mesure du possible. C'est précisément pour cela que la Pologne, comme les années précédentes, présentera à l'Assemblée générale le projet de résolution sur l'application de la Convention sur les armes chimiques. L'Assemblée générale doit envoyer un signal fort et sans ambiguïté de soutien de l'ensemble de la communauté internationale à l'intégrité de la CIAC et au rôle de premier plan de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ce qui est particulièrement important à l'approche de la Conférence d'examen des États parties à la CIAC, l'année prochaine.

Enfin et surtout, la Pologne attache une grande importance aux travaux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Nous pensons que la CCAC reste l'instance internationale la plus pertinente, associant expertises diplomatique, juridique et militaire, ainsi que l'industrie et la société civile, pour examiner les nouveaux développements en matière de technologies d'armement. Malheureusement, l'importance de la CCAC et de son cadre est, en ce moment même, remise en question par l'agression russe contre l'Ukraine. L'emploi massif et aveugle d'armes inhumaines contre des civils innocents et des infrastructures civiles est particulièrement déplorable et va absolument à l'encontre des objectifs énoncés dans la Convention. Les bombardements aériens et les tirs d'obus des forces russes sur des zones densément peuplées constituent des violations sans équivoque du droit international humanitaire, que la CCAC est censée faire respecter et protéger.

La Pologne présidera la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes à la CCAC, au cours de laquelle le respect du droit international humanitaire et la préservation de l'intégrité de la Convention figureront en bonne place dans notre ordre du jour. Nous soutiendrons la poursuite des discussions sur le désarmement, notamment en prenant une décision constructive sur le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes en 2023. N'oublions pas que l'incidence politique de la CCAC repose sur sa stabilité financière. Sans elle, la Convention ne serait pas en mesure de poursuivre ses objectifs. La Pologne appelle tous les États parties à payer leurs contributions obligatoires à temps et en totalité.

Dans ce contexte difficile, nous devons faire tout notre possible pour répondre aux défis actuels et futurs, tout en étant réalistes et conscients des limites en place. La Commission a également un rôle à jouer en matière

de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ici, comme dans d'autres instances, la Pologne poursuivra donc activement ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans le cadre des délibérations de cette importante instance.

Je souscris à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Cette année, la Première Commission se réunit à un moment difficile. Sur fond de tensions géopolitiques et de conflits, la contestation stratégique, la polarisation et les perturbations de l'ordre mondial vont crescendo. Les normes et le cadre institutionnel mis en place sous les auspices de l'ONU n'ont pas permis d'assurer le désarmement, la paix ou la sécurité au moment où nous en avons besoin.

La course aux armements s'accélère comme si demain n'existait pas. Les dépenses militaires mondiales annuelles ont dépassé les 2 000 milliards de dollars. La modernisation et la mise à niveau des arsenaux nucléaires se sont accélérées au nom de la dissuasion nucléaire dans les doctrines de sécurité. Nous devons garder à l'esprit que la modernisation des armes nucléaires et la militarisation de l'espace et du cyberspace ne peuvent mener qu'à la destruction, et non à la paix.

Aucun pays n'est à l'abri de la menace des conséquences catastrophiques des armes nucléaires, que leur détonation soit accidentelle ou délibérée. Par conséquent, l'élimination de ce type d'armes constitue la seule garantie contre leur emploi à l'avenir. En attendant cette élimination, les États dotés d'armes nucléaires et la communauté internationale devraient fournir aux États qui n'en sont pas dotés des garanties juridiquement contraignantes contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, en toutes circonstances.

Le Népal estime que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes de destruction massive est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit de l'environnement.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Népal soutient fermement le désarmement général et complet des armes nucléaires dans un délai déterminé. Le TNP est la pierre angulaire du désarmement nucléaire. Malheureusement, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui s'est tenue récemment, n'est pas parvenue à un consensus sur un résultat de fond. Les États dotés d'armes nucléaires devraient s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques en vue de l'élimination totale de leurs armes nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable.

Le Népal estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète et renforce l'objectif d'un désarmement général et complet. Nous nous félicitons de son entrée en vigueur et des conclusions de sa première Réunion des États parties. Nous nous engageons à ratifier cet instrument dans les meilleurs délais. De même, nous comptons sur la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous appuyons pleinement la création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui sont des éléments constitutifs du désarmement et d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Mon pays soutient fermement le droit inaliénable des États d'acquérir et d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du TNP.

Nous saluons l'efficacité avec laquelle fonctionne le mécanisme de vérification de la Convention sur les armes chimiques, qui permet d'assurer un régime crédible pour vérifier la destruction de ces armes, d'offrir protection et assistance contre elles et de faciliter l'utilisation pacifique de la chimie. La Convention sur les armes biologiques constitue également une architecture juridique internationale importante régissant les armes de destruction massive. Nous devons renforcer cette convention pour empêcher la militarisation de la biologie. Il est urgent de se doter d'un mécanisme universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant pour traiter de la question des menaces biologiques.

Le commerce illicite des armes légères constitue une menace persistante pour la paix et la sécurité mondiales. Le Népal se félicite des conclusions de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen

de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Comme l'indiquent ces résultats, nous devons promouvoir la coopération et le soutien transfrontières pour renforcer la mise en œuvre du Programme d'action.

L'espace est un patrimoine commun de l'humanité. Nous sommes résolument attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la militarisation de celui-ci. L'espace ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques. Il convient de promouvoir les mesures de transparence et de confiance dans les questions liées à l'espace. L'espace et le cyberspace sont menacés de devenir des arènes de conflit. Nous soulignons l'importance d'un cadre réglementaire mondial pour des technologies de l'information et des communications et un cyberspace ouverts, sûrs et accessibles. Les pays en développement devraient être aidés à accroître leurs capacités en matière de cybersécurité.

Les mécanismes de désarmement, tels que la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement, devraient fonctionner efficacement pour nous permettre de progresser en matière de non-prolifération et de désarmement.

Nous préconisons la prise en compte des questions de genre dans les cadres du désarmement. Les femmes, les jeunes et les acteurs de la société civile sont des agents et agentes de changement dans l'architecture du désarmement.

Nous estimons que les institutions et régimes de désarmement régionaux complètent l'architecture de désarmement mondiale en promouvant le dialogue et les mesures de confiance dans leur région. Nous devons renforcer le rôle des centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement régional. Comme les années précédentes, le Népal déposera un projet de résolution intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique », en sa qualité d'État hôte de ce centre. Ma délégation espère que tous les États Membres continueront d'appuyer ce projet de résolution et de s'en porter coauteurs, afin qu'il soit adopté par consensus, comme les années précédentes.

La paix mutuellement assurée était l'objectif principal lors de la création de l'ONU. Le dialogue, la transparence et la confiance sont des éléments fondamentaux pour le désarmement et une paix durable. L'avenir que nous voulons dépend de la solidarité que nous instaurons aujourd'hui. Faisons en sorte que notre

solidarité l'emporte sur les suspicions, dans l'intérêt d'une paix et d'une sécurité durables pour tous.

M. Yoseph (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/77/PV.2).

Nous vivons dans un monde actuellement confronté à des défis énormes et complexes. L'augmentation des conflits menace la paix et la sécurité régionales et mondiales. La prolifération des armes nucléaires, associée aux tensions géopolitiques, a exacerbé la situation à un niveau sans précédent, et la probabilité de catastrophes nucléaires ne peut être exclue. Il est profondément inquiétant qu'après la fin de la guerre froide, nous voyons, comme l'a dit le Secrétaire général, s'agiter le spectre nucléaire. Nous partageons également la mise en garde du Secrétaire général selon laquelle tout emploi d'armes nucléaires provoquerait une apocalypse humanitaire.

En cette période critique, ma délégation insiste sur la primauté de la diplomatie pour apaiser les tensions mondiales et éliminer la menace de guerre nucléaire. À cet égard, les travaux de la Première Commission apparaissent plus importants que jamais pour continuer à contribuer aux efforts de désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout en soulignant que les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre des mesures significatives pour désamorcer les tensions observées au niveau mondial, nous devons tous agir de concert et rétablir la confiance pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. L'Éthiopie croit fermement que c'est possible à travers un engagement politique fort et une vision partagée.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et un fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il est toutefois regrettable que la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité, qui s'est tenue en août, se soit terminée sans consensus.

L'Éthiopie, en tant qu'État partie au TNP, réaffirme son engagement en faveur de sa mise en œuvre et appelle toutes les parties concernées à forger un nouveau consensus pour faire face collectivement aux menaces nucléaires.

Les pays de notre continent ont adopté le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba, afin de garantir que les armes nucléaires ne soient pas mises au point, produites, stockées, testées, acquises ou stationnées en Afrique. Nous sommes convaincus qu'un tel engagement et d'autres, du même type, dans d'autres régions nous permettront de promouvoir la paix et la sécurité mondiales.

Nous profitons également de cette occasion pour souligner l'importance du droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et pour appeler l'Agence internationale de l'énergie atomique à continuer d'apporter son assistance technique.

L'Éthiopie rappelle le rôle crucial que joue la Conférence du désarmement dans la négociation d'accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. En fait, nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement est et devrait être l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Nous appelons donc à une plus grande flexibilité pour permettre à la Conférence de commencer ses travaux de fond sans plus tarder.

Dans le même ordre d'idées, le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre sont devenus une grande préoccupation, notamment en Afrique, où ils alimentent les conflits et le terrorisme. Il est essentiel que nous intensifions nos efforts collectifs pour la mise œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de relever ce défi pressant. Il est également fondamental de renforcer l'appui aux efforts sous-régionaux et régionaux visant à éliminer cette grave menace pour la paix et la sécurité.

L'Éthiopie se félicite des progrès accomplis dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, qui, à notre avis, contribuera grandement aux efforts mondiaux visant à protéger le cyberspace.

Nous soulignons également l'importance cruciale de prévenir une course aux armements dans l'espace

par le biais d'un instrument juridiquement contraignant. De surcroît, il est essentiel d'apporter le soutien nécessaire aux pays en développement afin qu'ils puissent utiliser l'espace à des fins pacifiques dans le cadre des mesures qu'ils prennent en vue de parvenir au développement durable.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement de mon gouvernement à s'acquitter de ses obligations au titre des instruments internationaux, et nous attendons avec intérêt les délibérations productives de la Commission.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler sous votre direction pour enregistrer des progrès et renforcer l'architecture multilatérale du désarmement. Il ne s'agit pas d'une tâche facile dans les circonstances actuelles, mais vous pouvez compter sur le plein appui de l'Autriche.

Bien entendu, l'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2).

Depuis notre dernière session, la guerre est de retour en Europe. Un État doté de l'arme nucléaire mène une agression non provoquée contre son voisin souverain et tente de justifier ses ambitions d'expansion territoriale par des référendums illégaux. L'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est accompagnée de menaces nucléaires et de l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporijia, la plus grande d'Europe, par les forces armées russes. Ces actions sont irresponsables. Posées sciemment, sinon délibérément, elles risquent d'avoir des conséquences catastrophiques pour nous tous dans le monde entier, conséquences que les frontières ne pourront pas contenir et qui pourraient bien signifier la fin du monde tel que nous le connaissons.

Ces événements ont ébranlé nos populations et nos représentants politiques, ainsi que les diplomates que nous sommes. Ils ont également une incidence sur l'ensemble des questions que la Première Commission est appelée à examiner. Voici ce que nous avons vécu : des bombardements et des tirs d'obus aveugles qui ont transformé les villes en décombres, en violation flagrante du droit international humanitaire ; des cyberattaques illégales dont les victimes individuelles vont bien au-delà des cibles visées ; des négociations multilatérales détournées par des théories du complot

sur de prétendues armes biologiques. Mais les enjeux ne sont nulle part plus élevés que dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les risques nucléaires n'ont pas été aussi prononcés depuis des décennies, et les derniers mécanismes conçus pour apaiser les tensions ne fonctionnent tout simplement pas.

Si la crise a révélé les fractures, les fissures étaient connues depuis longtemps. La Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue cette année, n'a pas échoué seulement parce que la Russie a bloqué le consensus sur le document final : comme lors de la Conférence de 2015, les tensions géopolitiques ont dominé le processus de négociation, reflétant de graves déficits de confiance et des divisions fondamentales entre les parties au Traité. Ces tensions ont surtout révélé le refus déterminé des États dotés d'armes nucléaires de progresser vers un véritable désarmement nucléaire et de renoncer à leur croyance erronée en la dissuasion nucléaire.

La dissuasion nucléaire repose sur la volonté d'occasionner des destructions massives ainsi que des morts et des souffrances humaines dépassant notre imagination. Ce n'est pas une doctrine amicale ; il s'agit d'une théorie qui vise à justifier la possession d'armes de destruction massive. Si cette théorie est correcte et que cela rend effectivement le monde plus sûr, la logique voudrait que tout le monde ait des armes nucléaires et contribue à cet effet positif. Mais ce serait de la folie. Personne ne veut de cette situation. Si cette théorie est incorrecte, alors personne ne bénéficie d'une sécurité accrue, personne n'a un avantage, et le seul résultat est que tout le monde est moins sûr. La dissuasion nucléaire est une théorie fondée sur des hypothèses erronées et entachée d'incertitudes. Une seule chose est certaine : si la dissuasion nucléaire échoue, elle peut avoir des conséquences catastrophiques.

Nous devons tirer les bons enseignements de la crise actuelle. Nous ne pouvons accepter le statu quo nucléaire, qui est en fait un retour à une course aux armements nucléaires avec des armes nouvelles ou améliorées, des arsenaux accrus et une transparence réduite. Nous avons besoin d'un changement radical de paradigme, dans le cadre global du TNP.

C'est précisément ce changement que recherche une nette majorité d'États dans le cadre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Compte tenu de la crise actuelle, nous sommes soulagés que non seulement la première Réunion des États parties, tenue à Vienne,

ait démontré le ferme attachement de tant d'États au désarmement, mais qu'elle ait également donné des résultats concrets : une déclaration politique forte condamnant toutes les menaces nucléaires, quelles qu'en soient les circonstances, et l'ambitieux Plan d'action de Vienne pour la mise en œuvre du Traité. Ce message fort et cette déclaration sans équivoque de soutien au droit international, au multilatéralisme et à un monde exempt d'armes nucléaires sont de la plus haute importance dans les circonstances actuelles.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre travail, en nous appuyant sur l'expertise scientifique, la société civile et les communautés touchées, alors que nous préparons la deuxième Réunion des États parties, qui se tiendra ici, à New York, l'année prochaine. Nous appelons naturellement tous les États à rejoindre le Traité. Il est temps d'agir et de défendre une position ferme contre les armes nucléaires. Quant à ceux qui ne sont pas encore prêts à le faire, nous les encourageons à se joindre aux autres observateurs lors de la deuxième Réunion des États parties et à participer aux travaux intersessions du Traité.

Le fil conducteur de tous nos efforts de désarmement est de placer l'être humain au cœur de notre action, y compris dans le cadre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Un autre exemple est le travail de longue date sur les armes explosives dans les zones peuplées, qui a abouti à un engagement collectif de mieux protéger les civils contre les armes explosives et de renforcer le respect et l'application du droit international humanitaire. Les statistiques montrent que lorsque des armes explosives sont utilisées dans des zones peuplées, plus de 90 % des victimes sont des civils. Avec une coalition d'États partageant les mêmes idées et un groupe de collègues de la société civile, l'Autriche a lancé le processus menant à la déclaration politique. Je remercie nos collègues irlandais, qui ont repris le flambeau après la Conférence de Vienne et ont mené à bien les négociations. Nous appelons tous les États à nous rejoindre en novembre au Château de Dublin et à signer la déclaration politique.

Les systèmes d'armes autonomes soulèvent de graves préoccupations d'un point de vue humanitaire, juridique, sécuritaire, technologique et surtout éthique. Il est clair que le cadre juridique actuel doit être renforcé pour garantir la responsabilité humaine et l'obligation de rendre des comptes en cas de recours à la force. Nous devons aborder ces questions de toute urgence, car la recherche, le développement et le déploiement

de nouvelles technologies d'armement progressent à un rythme rapide.

Nous aborderons d'autres questions, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au Code de conduite de La Haye, en passant par l'éducation au désarmement, dans nos déclarations sur les groupes de questions. Je voudrais juste dire un mot sur notre soutien indéfectible à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques et au travail essentiel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'emploi d'armes biologiques et chimiques par quiconque, quels qu'en soient le moment ou les circonstances, est inacceptable et répréhensible. Tout acteur qui enfreint ces normes essentielles doit rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle l'Autriche est membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Dans ces instances comme dans d'autres, l'Autriche reste convaincue que le multilatéralisme est essentiel pour désamorcer les crises et insuffler un élan favorable à une sécurité plus durable. C'est particulièrement vrai pour le désarmement, qui a été bloqué à maintes reprises par une utilisation abusive du principe de consensus.

La sécurité ne peut être construite par un paradigme qui privilégie la sécurité de certains plutôt que d'autres. Une sécurité non diminuée et accrue ne peut être obtenue que par un désarmement concret et par l'élimination totale des armes nucléaires.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines vous félicitent, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurent, ainsi que les autres membres du Bureau, de leur soutien.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement (voir A/C.1/77/PV.2).

Alors même que nous nous efforçons de nous remettre d'une pandémie mondiale, des polarités géopolitiques de plus en plus marquées et l'intensification des compétitions stratégiques posent de graves défis à notre sécurité collective. Nous restons assaillis par une rhétorique et des postures nucléaires dangereuses, ainsi que par la modernisation et l'expansion continues des arsenaux nucléaires. Cela nous éloigne de notre aspiration commune à un monde débarrassé des armes

nucléaires. Comme l'a déclaré le Président philippin Ferdinand Marcos Jr. dans son allocution lors du débat général,

« [n]ous devons rejeter la notion de dissuasion et rester déterminés à réduire l'arsenal mondial de ces armes » (*A/77/PV.5*, p. 5).

Aucune aspiration ou ambition ne peut justifier l'emploi d'armes qui détruisent sans discernement et complètement. Ces armes létales nous mettent tous en danger de mort, surtout si elles tombent entre les mains de terroristes. Seule leur élimination complète nous protégera des conséquences catastrophiques de leur utilisation.

Nous sommes fiers d'être le cinquante-troisième État Membre à avoir ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui proscriit les armes nucléaires sur la base de principes humanitaires irréfutables, fait de l'assainissement de l'environnement une norme mondiale et représente une avancée de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il est fondamental pour un ordre international fondé sur des règles, qui préserve la sécurité des nations et les conditions permettant à nos peuples de s'épanouir en paix. Nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité se soit achevée le mois dernier sans qu'un document de consensus ait pu être adopté.

Nous appelons les huit États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire sans plus tarder et à permettre son entrée en vigueur.

Nous restons attachés à la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Nous continuons à soutenir le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et nous attendons avec intérêt de participer activement à la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, et de contribuer à son succès.

Les Philippines appuient la mise en œuvre de normes et de réglementations complètes couvrant les armes classiques. Nous sommes fiers d'avoir ratifié cette année le Traité sur le commerce des armes et le Protocole V à la Convention sur certaines armes classiques, ce qui fait de nous l'un des rares

États à être parties à toutes les conventions de désarmement humanitaire.

La présidence philippine de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects a été qualifiée d'inclusive et de transparente. Ces attributs ont été essentiels et ont permis de progresser et d'obtenir le consensus sur le document final de la Réunion. Nous saluons, dans le document final de la huitième Réunion biennale, les décisions d'établir, dans le cadre du prochain cycle budgétaire, un programme de formation spécialisée sur les armes légères et de petit calibre ; d'envisager la possibilité de créer un groupe d'experts techniques à composition non limitée avant la quatrième conférence d'examen ; d'encourager l'élimination responsable, de préférence par la destruction, des excédents d'armes légères et de petit calibre ; et de continuer à encourager la prise en compte des questions de genre.

Les Philippines soutiennent fermement les travaux menés à Genève pour concrétiser les objectifs énoncés dans la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), la Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. Notre engagement est guidé par notre double plaidoyer en faveur de la centralité des victimes et du renforcement des capacités nationales indépendantes des pays touchés. Nous continuons également d'appeler à une action concertée pour faire face à la menace posée par les engins explosifs improvisés, en particulier lorsqu'elle émane d'acteurs armés non étatiques.

Nous devons nous efforcer de mettre notre régime de gouvernance mondiale à l'épreuve du temps dans un contexte d'évolution rapide des technologies. Au début de la soixante-dix-septième session, notre président a demandé des règles juridiques pour empêcher la militarisation de l'intelligence artificielle. Dans ce sens, les Philippines, avec un groupe d'États partageant les mêmes idées, ont présenté un projet de sixième protocole à la CCAC visant à interdire et à réglementer les systèmes d'armes autonomes.

Nous réaffirmons notre aspiration à un instrument juridiquement contraignant qui empêcherait une course aux armements dans l'espace. Nous appuyons tous les efforts visant à renforcer la sécurité de l'espace. Comme l'a déclaré le Président Marcos, il est important que la communauté internationale clarifie les normes de comportement responsable dans l'espace. À cet

égard, nous nous félicitons de la création du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, conformément à la résolution 76/231. Nous considérons ce processus comme une étape importante vers la mise en place de structures solides pour soutenir et promouvoir la sécurité dans l'espace. Nous pensons que le principe de due prise en compte est une norme fondamentale pour évaluer un comportement responsable.

Le régime multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements est une composante importante de l'ordre international fondé sur des règles qui sous-tend la paix, la sécurité et la stabilité mondiales depuis la création de l'ONU. Son intégrité et sa crédibilité reposent sur des structures établies au fil du temps par des processus dirigés par des experts. En tant que pays mettant en œuvre un cadre de gestion stratégique du commerce, nous sommes d'avis que les régimes de contrôle des exportations n'imposent pas de restrictions excessives à la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques et qu'ils permettent au contraire de respecter concrètement nos obligations en matière de non-prolifération.

La technologie est omniprésente dans presque tous les aspects de notre vie, et elle est à l'origine de menaces de sécurité non traditionnelles, émergentes et évolutives. Il est donc opportun et pertinent de discuter des règles, des normes et du comportement responsable des États en matière de sécurité du numérique et de son utilisation. Nous prenons acte des progrès accomplis par le groupe de travail à composition non limitée créé en vertu de la résolution 75/240 et du rapport d'activité annuel du groupe approuvé par consensus.

Au cours des trois dernières années, la session de fond de la Commission du désarmement a été indûment soumise à des entraves relevant de l'organisation, de la procédure et de la politique. Nous apprécions le fait que, malgré l'environnement géopolitique difficile, la Commission a repris avec succès, cette année, ses travaux en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt la dernière année du cycle de travail de la Commission en 2023.

Pour terminer, nous considérons les événements récents en Asie-Pacifique dans le contexte de la primauté des engagements pris dans le cadre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et du TNP. Nous nous félicitons que les États membres de l'ASEAN aient réaffirmé leur volonté de se

concerter continuellement avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour résoudre toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et aux déclarations des États dotés d'armes nucléaires selon lesquelles ils sont prêts à dialoguer à cette fin.

Enfin, nous réaffirmons la sagesse des fondateurs de l'ONU. Cela signifie que nous devons transcender nos différences et nous engager à mettre fin à la guerre, à défendre la justice, à respecter les droits humains et à maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

Aujourd'hui marque le 223^{ème} jour d'une agression non provoquée et injustifiée déclenchée par un État doté d'armes nucléaires signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires contre un État partie au Traité, qui n'est pas doté d'armes nucléaires.

Tout récemment, la Russie a annoncé une mobilisation. Certaines de ces nouvelles recrues sont déjà déployées sur le champ de bataille. La Russie a organisé de prétendus référendums sur le territoire occupé de l'Ukraine et a tenté d'annexer des parties des régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia. Ces actions constituent des violations graves de la Constitution et des lois de l'Ukraine, ainsi que des normes du droit international et des obligations internationales de la Russie. Elles n'auront aucune incidence sur le système territorial administratif et les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Ce spectacle n'a rien à voir avec l'expression de la volonté du peuple et ne modifie aucunement les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Les régions de Louhansk, Donetsk, Zaporijia et Kherson, tout comme la Crimée ukrainienne, restent des territoires souverains de l'Ukraine. Nous avons tout à fait le droit de rétablir notre intégrité territoriale par des moyens militaires et diplomatiques, et nous continuerons à libérer les territoires temporairement occupés.

Depuis de nombreuses années, nous n'avons cessé d'appeler à l'élimination totale des armes nucléaires, en tant qu'objectif ultime du désarmement nucléaire, et au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire, comme un outil permettant

d'atteindre cet objectif. Pour sa part, mon pays a apporté une contribution historique au désarmement nucléaire en renonçant au troisième plus grand arsenal nucléaire du monde.

L'Ukraine continue de considérer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement des efforts en faveur du désarmement nucléaire et des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Toutefois, l'efficacité et l'intégrité du Traité ont été mises à mal lorsque la Russie a occupé la Crimée et lancé son agression dans l'est de l'Ukraine, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de plusieurs traités et accords internationaux, dont le Mémorandum de Budapest.

Malgré des négociations constructives lors de la dixième Conférence des États parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération tenue en août, la Russie, un État doté d'armes nucléaires, a bloqué le consensus sur le document final. Ce faisant, ce pays a non seulement montré qu'il ne respectait pas ses obligations et ses engagements au titre du Traité, mais il a également tenté d'éviter d'assumer l'entière responsabilité de ses actions contre les installations nucléaires de l'Ukraine. Ce qui est particulièrement alarmant, c'est que le risque de guerre nucléaire est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis la guerre froide. Aujourd'hui, la Fédération de Russie menace ouvertement de recourir aux armes nucléaires. La communauté internationale ne peut pas simplement fermer les yeux sur ces déclarations irresponsables.

Dès les premiers jours de leur agression contre mon pays, les forces russes ont attaqué sans discrimination les villes et villages paisibles de l'Ukraine avec des missiles, l'aviation, des chars et l'artillerie. L'armée russe utilise aussi activement des armes explosives, notamment des armes à sous-munitions, thermobariques et incendiaires, qui font des blessés parmi les civils et endommagent gravement les infrastructures civiles, notamment les bâtiments résidentiels, les écoles, les hôpitaux, les maternités et les jardins d'enfants.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'utilisation de drones iraniens contre la population et les infrastructures civiles de l'Ukraine. Pour la première fois dans l'histoire, des installations nucléaires civiles, dont la centrale nucléaire de Zaporijia en activité, la plus grande d'Europe, ont été transformées en cibles militaires et en tremplins pour l'armée russe, en violation du droit international et du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires. En plus de la présence illégale des forces militaires russes à la centrale nucléaire de Zaporijia, ainsi que du personnel de Rosatom, la Russie bombarde régulièrement la centrale et la ville satellite d'Enerhodar à l'aide d'armes lourdes, et terrorise et torture les employés de Zaporijia.

Du fait des actions de la Fédération de Russie, le monde entier est aujourd'hui au bord d'une catastrophe nucléaire, dont les conséquences pourraient être mondiales. Il s'agit d'un exemple clair de terrorisme nucléaire parrainé par un État doté de l'arme nucléaire. L'Ukraine salue la bravoure et le professionnalisme des experts de la mission de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette visite n'était qu'une première étape. Les risques demeurent, la centrale nucléaire de Zaporijia étant toujours occupée. Toutefois, la seule façon d'éliminer les menaces nucléaires est que la Russie démilitarise la centrale, retire ses troupes et cède le contrôle total de la centrale à l'Ukraine.

Outre les nombreuses violations liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires, la Russie manipule les questions biologiques et chimiques. Depuis le début de cette guerre totale, ce pays a pris pour cible des entreprises chimiques sur le territoire ukrainien, a fait un grand nombre d'allégations totalement fausses concernant l'emploi d'armes chimiques par l'Ukraine et a utilisé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques comme tribune pour ses provocations. La Convention sur les armes biologiques a été utilisée par la Russie comme un outil de propagande contre l'Ukraine. Les accusations de la Russie contre l'Ukraine et les États-Unis visent avant tout à créer des motifs artificiels pour justifier sa guerre d'agression à grande échelle contre mon pays, en détournant l'attention de la communauté internationale des atrocités commises par les forces armées russes sur le territoire ukrainien.

L'augmentation du nombre de tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée tout au long de l'année porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, l'Ukraine condamne fermement les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à appliquer et à respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques en renonçant à tous les programmes

nucléaires et à tous les autres programmes existants concernant ces armes et missiles de manière complète, vérifiable et irréversible.

L'Ukraine appuie les efforts visant à préserver le Plan d'action global commun. Nous demandons instamment à l'Iran de se conformer à nouveau et sans délai au Plan d'action et à son accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous partageons l'avis selon lequel la création de nouvelles zones exemptes d'armes de destruction massive renforcera le régime international de non-prolifération. Nous soutenons fermement la ratification universelle et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité afin de garantir un moratoire juridiquement contraignant sur les essais nucléaires.

Une autre action attendue de longue date est l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui est essentiel tant pour limiter la prolifération nucléaire que pour faire progresser l'objectif du désarmement nucléaire.

L'Ukraine continue d'adhérer fermement aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur certaines armes classiques, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, des résolutions du Conseil de sécurité sur l'embargo sur les armes et d'autres instruments importants dans le domaine de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Pour terminer, compte tenu du mandat dont est investie la Première Commission, cet organe subsidiaire de l'Assemblée générale joue un rôle essentiel au sein des mécanismes de désarmement, dont l'objectif est de trouver des solutions aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde. Par conséquent, nous espérons que la Commission sera en mesure de prendre des mesures appropriées pour faire face aux menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de

réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La politique agressive antirusse des États-Unis et de leurs alliés de l'espace postsoviétique, ainsi que leur soutien persistant au régime néo-nazi de Kiev, qui, avec une aide extérieure active, continue d'exterminer la population du Donbass depuis maintenant neuf ans, nous ont contraints à prendre des mesures décisives. Pendant longtemps, nous avons fait de notre mieux pour résoudre le conflit par la diplomatie à la table des négociations, en espérant que l'Occident reviendrait à la raison. Cependant, les États occidentaux n'ont cherché qu'à exacerber les divergences pour provoquer un conflit militaire de grande ampleur, sur fond de refus de facto des autorités de Kiev d'appliquer les accords de Minsk.

Ce sont les responsables politiques des pays occidentaux qui ont interdit à Kiev de poursuivre les pourparlers de paix et ont instillé l'idée d'une victoire rapide. Les États-Unis et leurs alliés portent sur leur conscience le fait d'avoir incité le régime de Kiev à provoquer le massacre de ses propres citoyens. Les États-Unis continuent d'approvisionner l'Ukraine en armes, fournissent aux militaires ukrainiens des renseignements et veillent à l'implication directe de leurs militants et conseillers dans le conflit, ce qui non seulement prolonge les hostilités et fait davantage de victimes, mais rapproche aussi la situation de la dangereuse ligne d'un affrontement militaire direct entre la Russie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Washington alloue des sommes considérables à Kiev rien que pour ses besoins militaires. Les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN encouragent par tous les moyens possibles les aspirations militaristes et les sentiments revanchards du régime de Kiev, qui ne cache plus son intention de reconquérir les territoires perdus en raison de ses propres politiques destructrices et d'utiliser les missiles à longue portée qu'il a demandés aux États-Unis pour frapper des sites au cœur de la Russie. À l'instigation de Washington, les responsables politico-militaires de l'Ukraine ont commencé à parler non seulement de la nécessité de vaincre notre pays sur le champ de bataille, mais aussi de parvenir, avec l'aide de l'Occident, à son démembrement et à sa destruction ultérieurs.

Les pays occidentaux soutiennent les méthodes de combat terroristes utilisées par les néonazis ukrainiens, qui ont recours aux tactiques de Daech et installent

des positions de tir et des dépôts de munitions dans des écoles, des hôpitaux, des immeubles résidentiels et des installations chimiques dangereuses, frappent des centrales nucléaires et les lieux de détention des prisonniers de guerre, utilisent les civils comme boucliers humains et exécutent des réfugiés.

Depuis la fin du mois de juillet, des mines antipersonnel « Lepestok », interdites par la Convention d'Ottawa, ont été posées à distance dans le centre de Donetsk et dans sa banlieue. Par conséquent, la déclaration du représentant de l'Ukraine concernant la nécessité de respecter les dispositions de la Convention d'Ottawa relève de l'hypocrisie.

En août, des informations concernant l'utilisation de substances chimiques toxiques contre le personnel militaire russe près de Zaporojie ont également été révélées. Kiev n'a même pas épargné les prisonniers du régiment d'Azov, en bombardant un centre de détention provisoire à Olenovka, où ils étaient détenus, simplement pour empêcher les combattants de témoigner contre leurs commanditaires à Kiev et en Occident. Nous espérons que les experts du Comité international de la Croix-Rouge répondront à l'invitation du Ministère russe de la défense et se rendront dans ce centre de détention provisoire pour constater par eux-mêmes de quelles provocations inhumaines Kiev est capable.

Tout cela est bien connu des Américains et des Européens, mais ils ferment les yeux sur cette vérité qui dérange. En effet, ils sont déjà devenus complices des crimes de guerre du régime de Kiev et sont désormais une partie au conflit en Ukraine.

Dans les conditions actuelles, il était impossible de faire fi de la volonté des habitants du Donbass et des territoires libérés de l'Ukraine, qui risquent des représailles si les combattants de Kiev reviennent. Le Président russe a pris la seule décision possible : appuyer le désir des habitants des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et des territoires libérés de l'Ukraine de se libérer du joug du Gouvernement néonazi de Kiev. Ces plébiscites ont eu lieu du 23 au 27 septembre, et le 30 septembre, des accords ont été signés sur l'intégration – le retour au pays – des républiques en Russie.

Nous rejetons donc toutes les accusations portées par les délégations à notre rencontre, qui sont infondées et n'ont rien à avoir avec la réalité.

M^{me} Narayan (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à

la présidence de la Commission en ces temps difficiles, et vous assure de sa pleine coopération.

Nous tenons à exprimer notre sympathie au peuple et au Gouvernement pakistanais en raison de la dévastation et de la souffrance causées par les inondations qui ont frappé ce pays.

Le Représentant permanent du Pakistan a abusé de cette instance en lançant des accusations mensongères contre l'Inde. Nul n'ignore que l'État pakistanais accueille, aide et soutient activement les terroristes. Son principal produit d'exportation est la violence et une éthique qui réprime les minorités et les femmes et encourage les conflits sectaires, y compris entre musulmans. L'Inde, en revanche, a exporté des vaccins et des fournitures et capacités sanitaires pendant les jours les plus sombres de la pandémie. Mon pays a traduit dans les actes son héritage civilisationnel de *Vasudhaiva Kutumbakam*, un ancien dicton sanskrit qui met l'accent sur l'unité de toute l'humanité et l'indivisibilité de son bien-être.

Il n'est pas surprenant que le Pakistan utilise la Première Commission, qui traite de questions vitales de paix et de sécurité internationales, pour dissimuler sa nature prédatrice et son objectif unique et à très courte vue de promouvoir le terrorisme, la violence et l'instabilité. L'Inde est une démocratie laïque et un pays ouvert qui n'a rien à cacher. Les allégations formulées par le Pakistan contre mon pays, notamment en ce qui concerne les territoires de l'Union du Jammu-et-Cachemire et du Ladakh et les conditions de vie à l'intérieur de l'Inde, ne reposent sur aucun fait. Elles ne méritent pas de réponse, car elles concernent des questions internes à l'Inde, sauf pour conseiller à la délégation pakistanaise de se préoccuper de la situation alarmante des minorités et des femmes au Pakistan.

En ce qui concerne la question des missiles, je voudrais répéter ce que j'ai dit précédemment. Le Gouvernement indien a exprimé ses regrets. Nous avons pris l'affaire au sérieux, mené une enquête de haut niveau et pris des mesures appropriées. L'Inde respecte strictement les obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux et n'a pas besoin des conseils d'un pays qui s'est distingué par ses exportations illicites de matières et de technologies nucléaires.

Nos préoccupations en matière de sécurité ne se limitent pas à une seule région, raison pour laquelle nous avons toujours abordé ces questions dans un contexte mondial. La Première Commission n'est pas le

cadre approprié pour aborder les problèmes bilatéraux ou régionaux. Les questions de sécurité régionale n'ont pas leur place dans ses délibérations.

Un pays a entravé les progrès des travaux de fond de la Conférence du désarmement au cours des deux dernières décennies, et ce pays est le Pakistan.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur du Pakistan d'avoir soulevé la question de l'économie et de la connectivité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'Inde est l'une des grandes économies à la croissance la plus rapide et s'est relevée des pressions de la pandémie. Mon pays a jeté les bases d'une connectivité transformée par voie terrestre, maritime et aérienne dans son voisinage, en dépit des efforts déployés par le Pakistan pour faire obstacle à la coopération économique régionale et sous-régionale. Nous consacrerons davantage de ressources et de capacités au renforcement de la connectivité et de la croissance économique.

La Première Commission a un ordre du jour vaste, qui porte sur des questions mondiales liées au désarmement et à la sécurité internationale. Notre temps et nos efforts collectifs sont encore plus importants dans les circonstances actuelles. Compte tenu de ses pratiques passées et de son obsession à l'égard de l'Inde, le Pakistan peut exercer son droit de réponse et poursuivre sa litanie de déclarations et d'accusations mensongères. Nous nous abstiendrons d'exercer de nouveau notre droit de réponse par respect pour les travaux de la Première Commission et pour votre autorité, Monsieur le Président.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation est contrainte d'exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations faites par les représentants de certains pays européens et de la République de Corée.

Nous rejetons catégoriquement les déclarations faites par ces pays. Il est profondément alarmant de constater que les pays européens continuent de faire les quatre volontés des États-Unis pour mettre en œuvre une politique malveillante et hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. C'est le droit légitime de notre État souverain de renforcer régulièrement ses capacités militaires face au paysage politique et militaire créé dans la péninsule coréenne par les États-Unis, qui se déchaînent pour asphyxier notre pays. Les États-Unis continuent d'organiser des exercices militaires conjoints visant notre pays et de mettre à l'essai toutes sortes d'armes stratégiques.

En outre, les États-Unis font peser une menace grave sur la sécurité de notre État en déployant des moyens militaires offensifs ultramodernes et en envoyant des moyens stratégiques, les uns après les autres, dans la péninsule coréenne et dans le reste de la région. En réalité, ce sont les États-Unis et leurs États vassaux qui font peser un grave danger sur le régime mondial de non-prolifération suite à la création d'un partenariat entre les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni (AUKUS). Ils commettent également des actes qui portent atteinte à la paix et à la stabilité dans la région Indopacifique en déployant des porte-avions à propulsion nucléaire et divers navires de guerre dans la région.

Jusqu'à présent, la stabilité de la péninsule coréenne et de la région repose entièrement sur le fait que nous avons mis en place des moyens importants de dissuasion pour faire face aux menaces militaires persistantes des forces hostiles. Plus les États-Unis s'obstinent à mener une campagne de pression contre la République populaire démocratique de Corée en ralliant leurs États vassaux, plus nous renforcerons nos mesures d'autodéfense.

Pour bien régler un problème, il est essentiel d'en identifier la cause profonde avant de proposer une solution. Si les pays européens souhaitent réellement garantir la paix et la sécurité internationales et régionales, pourquoi gardent-ils le silence sur la politique hostile et infâme des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée ? Pourquoi ferment-ils les yeux sur l'AUKUS, qui sape le régime international de non-prolifération ? Les pays européens seraient bien avisés d'écouter et de prendre en compte les voix de plus en plus nombreuses d'une majorité d'États Membres qui demandent le démantèlement complet et irréversible du partage du nucléaire et des missions conjointes de l'OTAN en Europe. Si les pays européens s'en tiennent à la mentalité de la guerre froide et à la pratique du deux poids, deux mesures, cela conduira à l'aggravation des tensions et des conflits dans la région.

L'administration conservatrice de la République de Corée qui a pris ses fonctions cette année a recours au labyrinthe et à une politique brutale et conflictuelle à l'égard de ses compatriotes. Ses politiques et ses actes vont plus loin que ceux de tous les gouvernements conservateurs précédents, et en conséquence, la péninsule coréenne est au bord de la guerre. Pour le nouveau Gouvernement de la République de Corée, notre gouvernement et notre armée sont des ennemis

jurés. Ce Gouvernement a recours à toutes sortes d'actes malveillants et répréhensibles au motif absurde qu'il doit être prêt à tenir tête à ses compatriotes. Il prône ouvertement la paix par la force et la sécurité fondée sur la violence, tout en affirmant qu'il n'hésiterait pas à lancer une attaque préventive pour neutraliser la force de dissuasion de notre État. En ce moment même, la République de Corée continue d'améliorer frénétiquement ses armes et de renforcer son industrie de la défense dans un effort désespéré pour rattraper son retard dans le domaine militaire. Pire encore, ce pays envisage de faire intervenir les moyens nucléaires des États-Unis à plus grande échelle et multiplie les exercices militaires sous divers prétextes.

Bien que tardivement, le Gouvernement conservateur de la République de Corée doit admettre qu'il a dépassé les limites dès le début. Nous nous souvenons très bien des déclarations imprudentes et des comportements offensifs de ce pays et nous suivons de près toutes les actions militaires qu'il mène avec les États-Unis. Si la République de Corée continue à commettre des actes tels que la remise en cause de l'exercice de notre droit à l'autodéfense et l'exacerbation des tensions militaires tout en menaçant notre sécurité, elle devra inévitablement en payer le prix fort. Nous demandons instamment à ce pays de s'abstenir de nous critiquer tout le temps et, surtout, de cesser de s'adresser à nous une fois pour toutes.

M. Wróblewski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour réagir à la déclaration faite par le représentant de la Russie, en ma qualité de représentant d'un pays voisin de l'Ukraine, également touché par l'agression russe.

Plusieurs millions d'Ukrainiens ont franchi la frontière polonaise. Beaucoup d'entre eux, principalement des femmes et des enfants, se trouvent toujours dans mon pays. Par conséquent, qualifier l'agression brutale perpétrée par la Russie d'« opération de dénazification » est une insulte non seulement aux réfugiés qui vivaient en paix dans un pays démocratique, mais aussi à la mémoire collective de l'horrible occupation nazie qui a eu lieu en Europe, en Pologne et dans toute la région, y compris l'Ukraine, le Bélarus et une partie de la Russie, ainsi qu'aux survivants de l'Holocauste et à leurs descendants.

Ne nous laissons pas bernier par le récit russe. La Russie mène une guerre brutale et agressive, qui est très familière aux voisins russes et soviétiques. L'Union soviétique s'est effondrée, mais les méthodes

soviétiques de mensonges, de meurtres, d'intimidation et d'expulsion en Sibérie sont toujours appliquées par la Fédération de Russie.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie.

L'agression menée par la Russie a commencé en 2014, lorsque ce pays a occupé la Crimée et a lancé son agression contre l'Ukraine dans la région du Donbass. Dès le début de cette agression, la Russie a commis des crimes contre la population de l'Ukraine. Les nombreuses violations des droits humains et atteintes à ces droits dans le territoire temporairement occupé de Crimée et dans la ville de Sébastopol, en Ukraine, notamment contre la population tatare de Crimée, sont particulièrement choquantes. Ces crimes ont été condamnés dans les résolutions de l'Assemblée générale et d'autres instances internationales importantes. Comme nous le savons tous, le droit de la Russie de siéger au Conseil des droits de l'homme a été suspendu. Ce pays ne fait également plus partie du Conseil de l'Europe.

En 2022, la Russie a lancé son agression à grande échelle contre l'Ukraine. Elle a attaqué la population et les infrastructures civiles de l'Ukraine dès les premiers jours de son agression. En conséquence, une enquête est actuellement en cours en Ukraine sur plus de 30 000 crimes de guerre et crimes d'agression commis depuis le 24 février, notamment le meurtre d'environ 7 000 civils, dont des femmes et des enfants. Ces chiffres augmentent chaque jour en raison des bombardements lourds et incessants et des frappes aériennes sur les infrastructures civiles ukrainiennes. Un millier d'établissements éducatifs et médicaux ukrainiens ont été endommagés ou détruits. L'État agresseur a réduit en ruines et en cendres de nombreuses villes ukrainiennes florissantes, dont Marioupol, Boutcha, Borodianka, Irpin, Melitopol, Sievierodonetsk et bien d'autres, où des centaines de cadavres décomposés de civils ukrainiens, cyniquement massacrés par les envahisseurs russes, les balles, l'artillerie et les missiles, n'ont pas été enterrés depuis le printemps. Les envahisseurs russes ont également détruit les systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité dans les villes et villages occupés de l'Ukraine. Il n'existe aucun contrôle épidémiologique dans les zones temporairement occupées par la Russie.

Ce pays utilise également différentes armes classiques, y compris celles interdites par le droit international.

Tout le soutien militaire fourni à l'Ukraine vise à repousser cette agression brutale. Il faut continuer d'exercer des pressions sur la Russie, notamment par l'imposition de nouvelles sanctions sévères et l'augmentation de l'assistance militaire à l'Ukraine, dans le but de repousser l'agression.

M. Sarwani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation exerce son droit de réponse en réaction aux observations faites par la représentante de l'Inde.

La diplomatie indienne est actuellement définie par les faux-fuyants et la désinformation. Le plus gros mensonge que nous venons d'entendre est que le Jammu-et-Cachemire fait partie de l'Inde. Il s'agit d'une fiction juridique. Dans toutes ses résolutions sur le sujet, le Conseil de sécurité a décidé que le sort final du Jammu-et-Cachemire serait déterminé au moyen d'un plébiscite supervisé par l'ONU. L'Inde a accepté cette décision et est tenue de la respecter, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Les cartes établies par l'ONU montrent également que le Cachemire est un territoire contesté. La plus ancienne force de maintien de la paix des Nations Unies y est actuellement déployée, le long de la Ligne de contrôle. Fait le plus important, le rapport qui est examiné par le Conseil de sécurité lui-même considère le Cachemire comme un territoire contesté. Si l'Inde a le moindre respect pour le droit international et le moindre courage moral, elle mettra fin à son règne de terreur, retirera ses troupes et laissera les Cachemiriens décider librement de leur avenir, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Afin de détourner l'attention des violations des droits humains généralisées et de plus en plus graves qu'elle commet au Jammu-et-Cachemire illégalement occupé, qui font l'objet de condamnations de plus en plus vives au niveau international, l'Inde continue de proférer des allégations sans fondement à notre encontre. L'histoire nous a appris cette réalité indéniable, à savoir que les agresseurs, les colonisateurs et les occupants tentent souvent de justifier leur répression des luttes légitimes pour l'autodétermination et la liberté en les présentant comme du terrorisme. L'Inde est l'incarnation même de cette approche.

En outre, dans sa déclaration, le représentant de l'Inde n'a pas abordé les faits que nous avons présentés concernant les effets déstabilisateurs de l'accumulation

d'armes par ce pays et de ses politiques militaires agressives. Ce représentant a plutôt fait une déclaration intéressée selon laquelle la Première Commission n'est pas le cadre approprié pour poser ces problèmes. Je voudrais souligner à nouveau que les questions soulevées par ma délégation sont tout à fait pertinentes pour les travaux de la Commission, car elles ont de graves implications pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les organes internationaux chargés de mener des délibérations ou des négociations sur les questions de sécurité et de désarmement ne le font pas dans le vide. Les perceptions, les doctrines et les positions de négociation des États ne dépendent pas non plus uniquement des événements mondiaux.

De toute évidence, la délégation indienne ne souhaite pas que la Commission se penche sur le déploiement massif des capacités conventionnelles et non conventionnelles de l'Inde contre le Pakistan. Le Pakistan a mis et continuera de mettre en avant ces questions et le terrorisme d'État perpétré par l'Inde contre la population du Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par ce pays.

En ce qui concerne les commentaires relatifs aux minorités, la délégation indienne ferait bien de réfléchir à la trajectoire profondément inquiétante dans laquelle son État s'est engagé plutôt que de se livrer à des mensonges flagrants sur le Pakistan. Aujourd'hui, l'Inde est guidée par l'idéologie « Hindutva », qui a intégré l'islamophobie et le sectarisme contre les minorités, en particulier les musulmans, dans son discours politique. Dans l'Inde d'aujourd'hui, incroyablement intolérante, la minorité musulmane, forte de 200 millions de personnes, est confrontée à des actes fréquents de lynchage commis par des membres de groupes d'autodéfense, à des pogroms perpétrés par les voyous du Rashtriya Swayamsevak Sangh, avec la complicité des autorités, à des lois discriminatoires sur la citoyenneté qui visent à priver les musulmans de leurs droits et à une campagne concertée de destruction des mosquées et du riche patrimoine musulman de ce pays.

S'agissant du lancement imprudent d'un missile supersonique à capacité nucléaire dans les territoires pakistanais, comme ma délégation l'a déjà déclaré, cela ne suffit pas de dire que l'Inde ne prend pas au sérieux cet incident, au motif qu'il s'agit d'un accident. L'enquête conjointe demandée par le Pakistan pour faire la lumière sur les questions relatives aux protocoles de sûreté et de sécurité et sur la raison pour laquelle l'Inde

a tardé à admettre avoir lancé ce missile revêt la plus haute importance.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse et réagir à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation tient à rappeler que la République populaire démocratique de Corée a procédé à pas moins de 39 tirs de missiles balistiques rien que cette année, y compris le tir, hier, d'un missile balistique à portée intermédiaire. Chacun de ces tirs constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité que nous avons tous convenu d'appliquer, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

La République populaire démocratique de Corée est également sur le point d'effectuer un septième essai nucléaire et poursuit ouvertement ses dangereuses ambitions nucléaires. Cette situation a conduit à un abaissement notable du seuil d'emploi d'armes nucléaires, tout en créant le risque d'une attaque nucléaire préventive. Dans ce contexte, la posture de la République de Corée et des États-Unis, qui fait appel à des moyens de défense et de dissuasion, y compris les exercices conjoints, est une réponse à ces menaces militaires de la République populaire démocratique de Corée. Ces mesures défensives sont, à tout le moins, le devoir de tout gouvernement responsable.

Aucune tentative de la République populaire démocratique de Corée visant à justifier sa position et son recours potentiel à l'arme nucléaire, y compris l'adoption d'une nouvelle loi sur les forces nucléaires le 8 septembre, ne sera reconnue par la communauté internationale, quelles que soient les circonstances. Nous saisissons cette occasion pour demander instamment à ce pays de cesser toutes ses provocations, sous n'importe quelle forme, et de reprendre les pourparlers sur la dénucléarisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Homolkova (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse au nom de l'Union européenne et de ses États membres en réaction à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie.

L'Union européenne dénonce catégoriquement les accusations horribles et infondées que les responsables russes continuent de répandre pour tenter de légitimer la guerre illégale menée par leur pays contre l'Ukraine. Nous rejetons tout aussi catégoriquement toute remise en cause de l'existence même de l'Ukraine en tant qu'État indépendant et souverain. Nous exhortons la Fédération de Russie à mettre fin à sa campagne de désinformation et à sa propagande, ainsi qu'à ses cyberattaques contre l'Ukraine et d'autres États.

Nous soutenons résolument le droit inhérent de légitime défense de l'Ukraine et les efforts déployés par les forces armées ukrainiennes pour défendre l'intégrité territoriale et la population de l'Ukraine, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement ses actions militaires, retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et respecte pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de ce pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le recours à la force militaire ou à la coercition pour modifier les frontières n'a pas sa place au XXI^e siècle.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai hésité à répondre aux commentaires russes de ces deux derniers jours, tant ils sont remplis de mensonges purs et simples, de déclarations qui sont incompatibles avec les faits et de menaces de plus en plus délirantes. Quant aux accusations portées contre mon pays, celui-ci maintiendra son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous soutiendrons l'Ukraine dans la défense de son territoire souverain et internationalement reconnu. Ni l'Ukraine, ni les États-Unis, ni l'OTAN ne sont à blâmer pour la destruction de l'Ukraine par la Russie et sa déstabilisation de la sécurité mondiale et de l'ordre international fondé sur des règles. C'est la Russie elle seule qui en porte la responsabilité.

Je voudrais souligner, en me référant simplement à la journée d'hier également, l'ironie du fait que la même Russie qui a affirmé sa propre souveraineté hier dans cette salle sous la bannière de la multipolarité (voir A/C.1/77/PV.2) n'a pas hésité à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un pays voisin ou à annexer des parties de ce pays qu'elle prétend maintenant être prête à défendre par tous les moyens, y compris éventuellement par l'emploi d'armes nucléaires. Cela est tout simplement inacceptable.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole pour exercer son droit de réponse une deuxième fois en réaction à la déclaration provocatrice faite par le représentant de la République de Corée.

Tout d'abord, je tiens à souligner que nous ne reconnaitrons jamais les résolutions de l'ONU, car elles empiètent sur la souveraineté et le droit au développement et à l'existence de notre pays.

La Corée du Sud a beau essayer, elle ne peut pas dissimuler le caractère agressif de ses exercices militaires conjoints avec les États-Unis, qui visent clairement à renverser notre gouvernement par la force, comme le révèle un examen attentif des plans opérationnels

suivis dans le cadre des exercices militaires conjoints. Nous avons parfaitement en mémoire les remarques imprudentes et le comportement offensif de la Corée du Sud et nous surveillons de près toutes les actions militaires provocatrices que la Corée du Sud mène avec les États-Unis.

La Corée du Sud serait bien avisée de réfléchir aux graves conséquences que ses remarques et comportements irréfléchis pourraient avoir à l'avenir. J'invite aussi instamment la Corée du Sud de ne pas oublier, ne serait-ce qu'un instant, notre conseil qu'il vaudrait mieux pour elle qu'elle cesse de s'occuper de nous.

La séance est levée à 13 h 15.